

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 14 septembre 2021

3^e séance publique à la halle 35 du Palais de Beaulieu, le 14 septembre, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Ordre du jour	151
Première partie	164
Communication	
Ouverture de la séance	164
Election complémentaire d'un membre suppléant au Conseil intercommunal de l'Association des Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Valentin Christe, démissionnaire	164
Communications	
Absence de Mme Litzistorf pour cause d'accident	165
Absence du syndic pendant la première partie de la séance.....	165
Organisation de la séance quant aux nouvelles mesures COVID	165
Communication – Dépôt	
Pétition de l'association de quartier de la Clochette « Clochette : notre mobilité bloquée, ça suffit » (102 signatures).....	166
Texte de la pétition.....	166
Communications	
Séance du Conseil communal du mardi 14 septembre 2021 – demande de traitement prioritaire.....	167
Résolution de M. Benoît Gaillard du 16 février 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ».....	168
Communications – Dépôts	
Question écrite de M. Henri Klunge (PLR) : « Devons-nous prémunir nos domaines contre la grêle ? »	169
Interpellation de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « Vers des itinéraires de manif réellement accessibles à toutes et tous ! »	170
Interpellation de Mme Aude Billard (Soc.) et consort : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi ».....	170
Interpellation de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? »	170
Interpellation de Mme Isabelle Bonillo (EàG) et consorts : « César-Roux 5 : une rénovation pas très douce pour les locataires ? »	170

Communication

Consignes sanitaires 170

Questions orales..... 171

Protection contre les crues. Projet de « galerie du ruisseau de Broye », « renaturation de la Chamberonne » et « île aux oiseaux migrateurs »

Préavis N° 2021/05 du 28 janvier 2021 175

Discussion 175

Evolution du logiciel de gestion d'entreprise des Services industriels

Rapport-préavis N° 2021/31 du 12 mai 2021 179

Discussion 179

Financement des prestations de services énergétiques des Services industriels (SIL)

Préavis N° 2021/32 du 12 mai 2021 181

Discussion 181

Postulat de Mme Céline Misiego (EàG) et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques »

Rapport de commission..... 187

Discussion 189

Deuxième partie..... 195

Premières mesures du Plan climat et stratégie de financement

Rapport-préavis N° 2021/24 du 29 avril 2021..... 195

Discussion 195

Postulat de de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! »

Développement 209

Discussion préalable..... 210

Postulat de de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi »

Développement 210

Discussion préalable..... 211

Interpellation de M. Musa Kamenica (Soc.) : « Clochatte : Ecole internationale et bouchon intercommunal »

Développement 211

Réponse de la Municipalité..... 214

Discussion 217

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Election complémentaire d'un membre suppléant au Conseil intercommunal de l'association des taxis, en remplacement de M. Valentin Christe (UDC), démissionnaire.
2. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C I. OJ INTENTIONNEL – RAPPORTS

- R14 Préavis N° 2021/05 : Protection contre les crues – Projet « galerie du ruisseau de Broye », « renaturation de la Chamberonne » et « île aux oiseaux migrateurs »" (SE) **BENJAMIN RUDAZ**
- R12 Préavis N° 2021/31 : Evolution du logiciel de gestion d'entreprise des Services industriels (SIL) **KARINE ROCH**
- R7 Préavis N° 2021/32 : Financement des prestations de services énergétiques des Services (SIL) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R13 Préavis N° 2021/24 : Premières mesures du Plan climat et stratégie de financement (CD/LEA/FIM/SIL) **JOHANN DUPUIS**

C II. RAPPORTS

- R104 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques » (EJQ) **THÉRÈSE DE MEURON**
- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 : Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (CD) **MARLÈNE VOUTAT**
- R4 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! » (FIM) **GIUSEPPE FONTE**
- R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence » (SE) **GRAZIELLA SCHALLER**
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle » (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)**
- R10 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! » (EJQ/FIM) **ANSELME BENDER**
- R18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune » (SE/EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R23 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R24 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes » (LEA) **ALAIN HUBLER**

- R36 Rapport-préavis N° 2019/12 : Réponse au postulat de M^{me} Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (CD) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R38 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique » (SE) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R42 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc » (EJQ) **CÉLINE MISIEGO**
- R43 Rapport-préavis N° 2019/48 : Réponse au postulat de M^{me} Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge » (EJQ) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R52 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité » (FIM) **ALAIN HUBLER (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; FABRICE MOSCHENI (RAPPORT DE MINORITÉ)**
- R54 Postulat de M^{me} Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiels par la Ville » (FIM) **BERTRAND PICARD**
- R66 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les seniors » (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**
- R67 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » (EJQ/SCS) **VINCENT BRAYER**
- R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
- R68b Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (SE) **LAURA MANZONI**
- R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmänn : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (CD) **CELINE MISIEGO**
- R73 Postulat de M^{me} Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) **MUSA KAMENICA**
- R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)
- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) **MURIEL CHENAUX MESNIER**

- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R11a Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiege : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) **YVAN SALZMANN**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) **GEOGRES-ANDRÉ CLERC**
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)
- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R30 Postulat de M^{me} Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R40 Postulat de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise » (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable » (LEA/SIL) **ANNE BERGUERAND**
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette » (LEA) **JOSÉ MARTINHO**
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) **JACQUES PERNET**
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance » (SIL) **ALAIN HUBLER**

- R55a Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Inciter les aîné-e-s à prendre les transports publics » (FIM)
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! » (FIM) **THERESE DE MEURON**
- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R60 Pétition de M. Georges Guex (20 sign.) : « Il faut revenir au rythme lumière le jour, l'obscurité la nuit. » (SIL) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANNE BERGUERAND)**
- R62 Rapport-préavis N° 2020/36 : Métamorphose. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (EJQ/CD/LEA) **PHILIPP STAUBER**
- R63 Pétition de M. Arthur Moscheni et consorts (64 sign.) : « Construction d'un terrain multisports dans le quartier de Croix-d'Ouchy » (EJQ/SCS) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (FRANÇOISE PIRON)**
- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » (CD/FIM) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution 'd'assises lausannoises du climat' » (CD) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R68 Pétition de la Société de Développement de Chailly-Béthusy : « Pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité » (LEA) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (MARLÈNE VOUTAT)**
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de M^{me} Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) **ANITA MESSERE**
- R71 Pétition de M. Alain Bron (1 sign.) : « Un plan lumière, aussi pour les passages piétons » (SIL) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE)**
- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) **ARNAUD THIÈRY**
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiege « Pages blanches pour Lausanne ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (FIM) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) **AUDE BILLARD**

- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) **AUDE BILLARD**
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R77 Pétition de M. Marc-Olivier Paux et consorts (60 sign.) : « Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (FRANCOISE PIRON)**
- R78 Pétition de l'Association Transports et Environnement (ATE) et Pro Vélo : «Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (FRANCOISE PIRON)**
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) **JOËL TEUSCHER**
- R80 Pétition de M. Michel Curchod : «Benjamin-Constant - pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**
- R81 Pétition du Collectif citoyen et apolitique (par M^{me} Mireille Andrist) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**
- R82 Pétition de M^{me} Anita Messere et consorts : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**
- R83 Postulat de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne 'ville amie des Enfants' » (FIM) **FRANÇOISE PIRON**
- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) **BERTRAND PICARD**
- R88 Préavis N° 2021/18 : Assainissement et entretien d'installations sportives – Demande de crédit-cadre - 6^e étape (2022- 2026) (SCS) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R90 Postulat de M^{me} Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? » (LEA) **BERTRAND PICARD**
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R92 Postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) **MUSA KAMENICA**
- R93 Postulat de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel » (CD/FIM) **SARA GNONI**

- R99 Préavis N° 2021/22 : Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, premier plan partiel d'affectation - Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des aménagements définitifs des espaces publics et du parc du Loup - Demande de crédit pour le raccordement provisoire des cinq pièces urbaines au réseau de distribution d'électricité des Services industriels" (CD/LEA/FIM/SIL) **BENOÎT GAILLARD**
- R1 Postulat de M^{me} Céline Misiege et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- R2 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- R3 Postulat de M^{me} Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R5 Rapport-préavis N° 2021/07 : Réponse au postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale » (CD) **JOSÉ MARTINHO**
- R6 Pétition du Comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » par Mmes Binder Sandra et Cerqui Daniela et crts (532 sign.) : « Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s » (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (ANITA MESSERE)**
- R8 Préavis N° 2021/16 : Réaménagement de diverses places de jeux – 4^e étape (FIM/LEA/EJQ/SCS) **MARLÈNE VOUTAT**
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) **ROLAND PHILIPPOZ**
- R10 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R11 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) **MATTHIEU CARREL**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI10 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI11 Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi » **DISCUSSION PRÉALABLE**

INTERPELLATIONS

- INT10 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochatte : Ecole internationale et bouchon intercommunal » (3^e/02.10.18) [FIM/10.10.19]
DISCUSSION
- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique » (6^e/06.11.18) [CD/24.10.19] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 » (11^e/15.01.19) [FIM/28.11.19] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma soeur Anne où en sont les établissements de la ville ? » (3^e/08.10.19) [LEA/05.12.19] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? » (3^e/08.10.19) [SE/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » (4^e/05.11.19) [FIM/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10^e/ 14.01.20) [SE/26.02.20] **DISCUSSION**
- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8^e/04.12.18) [SCS/05.03.20] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6^e/06.11.18) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13^e/03.03.20) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? » (10^e/14.01.20) [FIM/04.06.20] **DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12^e/11.02.20) [FIM/18.06.20] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13^e/03.03.20) [SE/25.06.20] **DISCUSSION**
- INT5 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan Directeur Communal (PDCom) ? » (13^e/03.03.20) [CD/13.08.20] **DISCUSSION**
- INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17^e/09.06.20) [LEA/17.09.20] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2^e/08.09.20) [FIM/24.09.20] **DISCUSSION**

- INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15^e/19.05.20) [SCS/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT14 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? » (15^e/19.05.20) [CD/29.10.20] **DISCUSSION**
- INT16 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8^e/04.12.18) [FIM/19.11.20] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7^e/24.11.20) [LEA/17.12.20] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3^e/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21] **DISCUSSION**
- INT20 Interpellation de M^{me} Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3^e/22.09.20) [FIM/21.01.21] **DISCUSSION**
- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19^e/23.06.20) [SE/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT23 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Les cyclistes lausannois-es pourront-iels tourner à droite aux feux rouges dès le 1^{er} janvier 2021 ? » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/04.03.21] **DISCUSSION**
- INT24 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Quagga ? Quel est le problème ? » (11^e/12.01.21) [SE/18.03.21] **DISCUSSION**
- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1^e/26.08.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4^e/06.10.2020) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M. Giuseppe Fonte et consorts : « Quel suivi pour les policières et les policiers en détresse psychologique à la police de Lausanne ? » (16^e/23.03.21) [SE/01.04.21] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11^e/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] **DISCUSSION**

- INT31 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d’artistes femmes ? » (15^e/09.03.21) [CD/06.05.21] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d’argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20^e/25.05.21) [SIL/24.06.21] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d’absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19^e/07.05.19) [FIM/08.07.21] **DISCUSSION**

Prochaines séances : 28.09.21 (18 h et 20 h 30), 12.10.21 (18 h et 20 h 30), 09.11.21 (18 h et 20 h 30), 23.11.21 (18 h et 20 h 30), 07.12.21 (18 h et 20 h 30), 08.12.21 (19 h 30), 14.12.21 (18 h et 20 h 30), 11.01.22 (18 h et 20 h 30), 25.01.2022 (18 h et 20 h 30), 08.02.2022 (18 h et 20 h 30), 15.02.2022 (18 h et 20 h 30), 08.03.2022 (18 h et 20 h 30), 22.03.2022 (18 h et 20 h 30), 05.04.2022 (18 h et 20 h 30), 12.04.2022 (18 h et 20 h 30), 10.05.2022 (18 h et 20 h 30), 24.05.2022 (18 h et 20 h 30), 07.06.22 (18 h), 08.06.2022 (18 h et 20 h 30), 22.06.2022 (18 h et 20 h 30), 30.08.2022 (18 h et 20 h 30), 13.09.2022 (18 h et 20 h 30), 27.09.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (19 h 30), 13.12.2022 (18 h et 20 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 03.11.20 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d’actions communales. Réponse au postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) **ALAIN HUBLER**
- 12.01.21 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l’impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d’attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- 26.01.21 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d’assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) **QUENTIN BEAUSIRE**
- 26.01.21 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l’intercommunal ? » (SE) **NICOLA DI GIULIO**
- 26.01.21 Postulat de M^{me} Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! » (FIM) **SÉBASTIEN KESSLER**

- 09.02.21 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay -
Demande de crédit (SE) **VINCENT MOTTIER**
- 09.02.21 Rapport-préavis N° 2021/04 : Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active – Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » – Réponse au postulat de M^{me} Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » – Réponse à la pétition de M^{me} Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » – Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » – Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par M^{me} Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité » – Réponse au postulat de M^{me} Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » – Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue » (FIM) **AUDE BILLARD**
- 23.03.21 Préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) **ANTOINE PIGUET**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) **PIERRE CONSCIENCE**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) **LOUIS DANA**
- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCom) – « Lausanne 2030 » (CD) **BENOÎT GAILLARD**
- 11.05.21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- 11.05.21 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) **SARA SOTO**

- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (1 sign.) : « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) **ERIC BETTENS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/23 : Sévelin 36 - Maison des associations de jeunesse - Réponse au postulat de Madame Sophie Michaud Gigon et consorts: "Une Maison des associations: pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne" (EJQ) **JOSÉE CHRISTINE LAVANCHY**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) **ALIX AUBERT**
- 08.06.21 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) **SARA SOTO**
- 08.06.21 Préavis N° 2021/29 : Demande de crédit complémentaire au Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu-dit « Pont de Fenil » à St-Légier (SE) **YVAN SALZMANN**
- 08.06.21 Pétition de l'Association AQUBE et consorts (106 sign.) : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 31.08.21 Postulat de M^{me} Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne » (FIM) **SEBASTIEN KESSLER**
- 31.08.21 Postulat de M. Ilias Panchard : « Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public » (FIM) **AUDE BILLARD**
- 31.08.21 Pétition de Mme Tamara Embaló (1 sign.) : « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (FIM) **FRANÇOISE PIRON**

- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/34: Financement du programme de valorisation de la chaleur géothermique – Campagne de recherche en surface. Création de la société anonyme GEOOL S.A. et forages à l’ouest de l’agglomération. (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d’un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) **ERIC BETTENS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/36: « Modernisation du système d’information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 – Demande de crédit d’investissement ». (LEA) **DIANE WILD**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/37: « Etablissement d’une zone réservée communale selon l’article 46 LATC, concernant le secteur « Au château Fallot ». (CD) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/38: « Participation de Lausanne à l’exposition nationale NEXPO – Demande de crédit de fonctionnement ». (CD) **DANIEL DUBAS**
- 31.08.21 Préavis N° 2021/39 : Chauffage à distance : renouvellement de l’installation de traitement de l’eau (SIL) **ALAIN HUBLER**
- 31.08.21 Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d’aménagement du port d’Ouchy **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD)
- 31.08.21 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (CD)
- 31.08.21 Postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA)

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d’accueil pour les gens du voyage ? » (3^e/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L’inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18^e/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d’apatridie ? » (20^e/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 03.03.20 Interpellation de M^{me} Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13^e/03.03.20) [CD] **DISCUSSION**
- 19.05.20 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15^e/19.05.20) [CD] **DISCUSSION**
- 23.03.21 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d’agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15^e/09.03.21) [SE] **DISCUSSION**
- 31.08.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Lausanne et la drogue – La situation s’est-elle améliorée ou péjorée ? » (2^e/31.08.21) **DISCUSSION**

- 31.08.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (2^e/31.08.21) **DISCUSSION**
- 31.08.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (2^e/31.08.21) **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : Mme Romane Benvenuti, Mme Marlène Bérard, Mme Isabelle Bonillo, M. Vincent Brayer, Mme Anna Crole-Rees, M. Jean-Pascal Gendre, Mme Alice Girardet, M. Ngoc Huy Ho, M. Sébastien Kessler, Mme Sevgui Koyuncu, Mme Astrid Lavanderos, Mme Laura Manzoni, M. Jean-Luc Masson, M. Jacques Pernet, Mme Sara Soto, Mme Rafaella Simonetti, Mme Maurane Vouga.

Membres présents	83
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 18 h, à la halle 35 du Palais de Beaulieu.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Je vous laisse tranquillement prendre place. Il est 18h05. Vous pouvez insérer vos cartes. Nous allons débiter cette séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, je remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de la réception qui s'est déroulée en l'honneur de votre serviteur le 31 août. C'était un honneur de vous voir présents.

Vous avez reçu l'ordre du jour. Nous allons prendre, dans l'ordre, l'élection complémentaire d'un membre suppléant au Conseil intercommunal de l'association des taxis. Et nous prendrons ensuite les communications, puis les questions orales et les urgences municipales. La quatrième urgence sera traitée en seconde partie, car notre syndic nous a informés qu'il sera absent pendant la première partie. Nous passerons ensuite aux initiatives et aux interpellations.

Election complémentaire d'un membre suppléant au Conseil intercommunal de l'Association des Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Valentin Christe, démissionnaire

Le président donne la parole à M. Valentin Christe (UDC).

M. Valentin Christe (UDC) : – Je vous propose la candidature de Jean-Luc Masson que je recommande à vos suffrages.

Est élu : M. Jean-Luc Masson, à une large majorité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Valentin Christe (UDC) en qualité de membre suppléant du Conseil intercommunal de l'Association des Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- oui la présentation d'un candidat par M. Valentin Christe au nom du groupe UDC, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;

- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Jean-Luc Masson (UDC), comme membre suppléant du Conseil intercommunal de l'Association des Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2016-2021.

Communication

Absence de Mme Litzistorf pour cause d'accident

Le président : – Mme Litzistorf a été victime d'un accident et a dû se faire opérer. Nous sommes de plein cœur avec la directrice dans ces moments difficiles. Nous avons mis une petite carte pour contenir une centaine de signatures sur le bureau de Mme la scrutatrice. Comme vous l'avez compris, Madame Litzistorf ne pourra pas assumer ses engagements. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de son état de santé. Son secrétariat général se tient à disposition pour les urgences.

Communication

Absence du syndic pendant la première partie de la séance

Le président informe de l'absence pour la première partie de séance de monsieur le syndic, directeur de Culture et développement urbain.

Communication

Organisation de la séance quant aux nouvelles mesures COVID

Lundi 13 septembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs,

Voici les nouvelles directives qui s'appliquent pour la tenue des séances du Conseil communal

- Pas de contrôle du pass-COVID à l'entrée de la halle pour les membres du Conseil communal
- Port du masque obligatoire en tout temps, sauf pour les oratrices et les orateurs
- Respect des distances et gestes barrières
- Hormis pour l'eau seules les personnes munies d'un pass-COVID pourront consommer leur lunch bag à l'intérieur. Les autres devront aller manger dehors. (Munissez-vous d'un vêtement chaud)
 - Les lunch bags seront distribués durant la 1^{re} partie de la séance sur présentation du pass-COVID

- Les personnes qui n'auront pas reçu de collation pourront passer vers les huissiers pour recevoir un sac avant de sortir.
- Public admis sur inscription et présentation d'un pass-COVID

Je reste à votre disposition pour d'autres renseignements et vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal

Le président : – Vous avez peut-être lu dans la presse des directives nouvelles en ce qui concerne les consignes sanitaires du Canton pour l'organisation des collations durant les séances du Conseil communal. Je vous informe que les chefs de groupe peuvent transmettre leurs remarques au Bureau du conseil jusqu'au mardi 21 septembre à midi. Le Bureau discutera d'un courrier qu'il transmettra au Canton pour qu'il propose une solution pérenne pour que les élus puissent siéger dans des bonnes conditions.

Communication – Dépôt

Pétition de l'association de quartier de la Clochette « Clochette : notre mobilité bloquée, ça suffit » (102 signatures)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, un bouchon routier bloque fréquemment le matin la circulation ainsi que le service des bus TL dans le quartier lausannois de la Clochette. C'est toute la mobilité des habitant-e-s du quartier qui est ainsi mise à mal, qu'elle soit motorisée, à vélo, ou en transport public. Qu'il s'agisse d'aller au travail ou à l'école (il n'y a pas d'école publique dans le quartier), la ponctualité devient difficile.

La voie de la pétition choisie aujourd'hui vient renforcer l'interpellation déposée au Conseil communal il y a 3 ans par M. Kamenica, restée sans effet, en dépassant la seule urgence de réduire le bouchon matinal et en demandant l'étude des conséquences sur la mobilité de l'urbanisation des quartiers voisins et l'étude des besoins en mobilité douce, notamment en direction de Boissonnet, et Montolieu, mais surtout l'étude de solutions durables.

Avec déjà plus d'une centaine de signatures récoltées en 2 jours, cette pétition montre l'importance du problème. Des signatures supplémentaires seront encore reçues et récoltées ces prochains jours. En restant à disposition pour tout complément, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le comité de l'Association de quartier de la Clochette (Lausanne)

Alassane Kane

Texte de la pétition

Depuis plusieurs années, un bouchon routier bloque fréquemment le matin la circulation ainsi que le service des bus TL dans le quartier lausannois de la Clochette. C'est toute la mobilité des habitant-e-s du quartier qui est ainsi mise à mal, qu'elle soit motorisée, à vélo, ou en transport public. Qu'il s'agisse d'aller au travail ou à l'école (il n'y a pas d'école dans le quartier), la ponctualité devient difficile.

Une interpellation déposée au Conseil communal il y a bientôt 3 ans étant restée sans effet, n'ayant même pas encore été discutée en séance, c'est la voie de la pétition qui est maintenant choisie pour montrer, avec de nombreuses signatures, l'importance du problème !

Les personnes signataires demandent au Conseil communal de Lausanne de faire ce qui est en son pouvoir pour que soient engagées :

- Dans l’immédiat, une intervention concrète et efficace auprès de la Commune du Mont-sur-Lausanne et de l’Ecole internationale pour que le bouchon routier matinal disparaisse, par exemple par l’ouverture d’une nouvelle voie d’accès sur le territoire de la Commune du Mont ;
- Une étude plus générale sur la mobilité dans le quartier lausannois de la Clochette, qui puisse permettre de définir et annoncer les mesures à prendre, pour que les habitant-e-s de ce quartier voient leurs intérêts légitimes en matière de mobilité respectés et défendus.

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 14 septembre 2021 – demande de traitement prioritaire

Lausanne, le 20 août 2021

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitements prioritaires pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Préavis N° 2021/05 – SE : Protection contre les crues – Projet « galerie du ruisseau de Broye », « renaturation de la Chamberonne » et « île aux oiseaux migrateurs »

Motif : Le caractère intercommunal du projet nécessite une validation coordonnée par les différents partenaires, ceci afin de ne pas retarder cet important projet de lutte contre les crues et de renaturation.

Préavis N° 2021/31 – SIL : « Evolution du logiciel de gestion d’entreprise des Services industriels »

Motif : Le début de la migration du progiciel SAP de la plateforme R/3 actuelle à la nouvelle plateforme S/4 est prévu en novembre 2021. Les SIL doivent pouvoir passer formellement les commandes nécessaires dès que possible pour confirmer ce calendrier de projet.

Préavis N° 2021/32 – SIL : « Financement des prestations de services énergétiques des Services industriels (SIL) »

Motif : Des approches commerciales sont en cours et les montants attribués aux services énergétiques par le préavis N° 2016/31 seront probablement épuisés par un projet important en cours de négociation avancée. D’autre part, ce préavis permettra l’engagement de nouveaux collaborateurs pour le développement des prestations. Le processus d’engagement doit pouvoir être lancé aussi rapidement que possible.

Préavis N° 2021/24 – LEA : « Premières mesures du Plan climat et stratégie de financement »

Motif : Suite à l’adoption du Plan climat, la Municipalité entend mettre en œuvre rapidement un premier train de mesures dans le domaine de la mobilité et dans le domaine de l’arborisation. Le projet de règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d’électricité proposé par le préavis, une fois validé par votre Conseil, devra encore obtenir l’approbation formelle du département cantonal concerné pour pouvoir entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de M. Benoît Gaillard du 16 février 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? »

Lausanne, le 2 septembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 février 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour prévenir et réprimer avec une attention particulière les pratiques d'endoctrinement religieux sur le domaine public, en particulier lorsqu'elles visent les adolescents ou s'adressent en priorité à des publics vulnérables ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage de telles préoccupations et prendra les mesures nécessaires si elle devait y être amenée, en fonction des circonstances.

Cependant, les rassemblements et actions visant la diffusion d'opinions et d'informations ou à but religieux sont au bénéfice des garanties constitutionnelles relatives à ces libertés publiques.

De ce fait, la marge de manœuvre dont dispose l'autorité communale demeure extrêmement réduite, puisque le contrôle a priori de ce type d'activité ou de telles actions de prosélytisme est selon les cas extrêmement limité, en particulier s'il s'agit de distribution de tracts sur le domaine public lorsqu'aucune installation n'est nécessaire aux distributeurs.

Dans son arrêt du 7 mars 2019 concernant un cas lausannois, la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud (GE.2018.0064), a confirmé que « la distribution de tracts sur le domaine public, sur une base individuelle et sans installation particulière, constitue un simple usage commun, qui ne nécessite pas d'autorisation ». Ainsi, la distribution de tracts ou la diffusion de messages visant la diffusion d'idées ou à but religieux dans l'espace public, sans infrastructure ou sans animation particulière, ne peut donc pas être soumise à autorisation préalable. Seule une atteinte à l'ordre public peut justifier une intervention de la police pour y mettre fin, ce qui reste délicat puisque si le message véhiculé peut heurter certaines sensibilités, il est rare que de telles actions génèrent un réel trouble à l'ordre public.

En revanche, lorsqu'une association à but idéal ou religieuse souhaite disposer d'un stand d'information ou organiser un rassemblement, une demande d'autorisation de manifestation doit être soumise au Bureau des manifestations et des marchés du Service de l'économie. En

effet, cette utilisation du domaine public en constitue un usage accru, notamment au vu des installations utilisées. Dans ce cadre se justifie la mise en place de conditions d'organisation et de contrôles par les autorités communales. Les dates, horaires et emplacements précis sont arrêtés et des informations quant au contenu des messages diffusés peuvent être demandées avant toute délivrance d'une autorisation. Cela permet notamment d'anticiper dans une certaine mesure certains risques de prosélytisme trop dirigé mais ne peut constituer un motif de refus d'octroi d'une autorisation. Cette analyse permet également, en fonction des autres actions déployées en parallèle au centre-ville, d'éviter au mieux les risques de confrontation entre les partisans d'idées diamétralement opposées. Un certain suivi de la diffusion d'idées sur le domaine public peut être observé par ce biais.

De fait, tant que le message diffusé ne vise pas à promouvoir un comportement illicite ou à heurter la sensibilité de la population, ou qu'il n'existe pas de risques avérés de trouble à l'ordre public, il n'est pas possible pour la Ville de Lausanne d'imposer des règles plus strictes quant à l'usage du domaine public pour ce type d'activité. Elle ne dispose de moyens que lorsque le message véhiculé ou présenté serait de nature à heurter fortement les valeurs éthiques et sociales de la population lausannoise. En ce sens, des mesures a posteriori des imprimés distribués ou des messages véhiculés sur les stands ou dans la rue peuvent, sur constat ou en cas de plaintes, être prises. Ces mesures doivent être proportionnées mais peuvent aller, le cas échéant, jusqu'à une dénonciation aux instances pénales.

La Municipalité estime ainsi répondre au souhait exprimé par la résolution.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Henri Klunge (PLR) : « Devons-nous prémunir nos domaines contre la grêle ? »

Lausanne, le 10 septembre 2021

La commune n'a plus d'assurance grêle pour ses vignobles. Est-ce une bonne idée avec le dérèglement climatique ?

Lors de la récente réponse à l'interpellation « Bilan suite à la "fonctionnarisation" et perspectives pour les vignobles de la Ville » de M. Henchoz et du soussigné, la Municipalité nous répondait que la nouvelle gestion des vignobles voulait refaire du bénéfice avec nos vignobles. Tant mieux !

Cependant, dans un souci d'économie, la commune a résilié son assurance grêle pour une partie de ses domaines en tous cas. Ce qui signifie qu'en cas de destruction des cultures, par un épisode de grêle, bien que tous les travaux de la vigne soient faits et donc payés, aucun revenu n'entrera dans les finances communales.

Aux vues des chutes de grêles apparues cette année et du dérèglement climatique qui nous promet que ces événements seront de moins en moins exceptionnels, il semble judicieux de revoir cette décision.

Conclusions :

La Municipalité peut-elle nous expliquer si elle pense resouscrire à une assurance grêle et pourquoi elle pense le faire ou ne pas le faire ?

(Signé) *Henri Klunge*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « Vers des itinéraires de manif réellement accessibles à toutes et tous ! »

Lausanne, le 8 septembre 2021

(Signé) *Ilias Panchard* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Aude Billard (Soc.) et consort : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi »

Lausanne, le 7 septembre 2021

(Signé) *Aude Billard* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? »

Lausanne, le 8 septembre 2021

(Signé) Valéry Beaud et 10 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Isabelle Bonillo (EàG) et consorts : « César-Roux 5 : une rénovation pas très douce pour les locataires ? »

Lausanne, le 14 septembre 2021

(Signé) *Isabelle Bonillo* et 7 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication

Consignes sanitaires

Le président : – M. Salzmann aimerait réagir aux nouvelles consignes sanitaires.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Un mot pour dire que le secrétaire du Conseil a parlé de solidarité à l'égard des personnes qui vont devoir sortir pour prendre leur collation. Je vais pousser la solidarité plus loin. Je suis vacciné, mais je vais sortir manger à l'extérieur avec eux. Je voulais signaler cela ouvertement au Conseil. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Questions orales

Question

M. Guy Gaudard (PLR): – La famille Aeby voulait valoriser une parcelle avec la construction de quatre bâtiments offrant plus de 90 logements à prix abordable pour les Lausannois. Elle s'est vu refuser le permis de construire après avoir été d'une loyauté exemplaire vis-à-vis de la Commune. Pourquoi avoir laissé M. Aeby aller si loin dans ses démarches pour le priver de deux ans d'efforts en démarches administratives et dépenser plusieurs de milliers de francs en développement ? Quelle incohérence ! On sait que son projet était parfaitement conforme et répondait à la LAT à la virgule près.

Pourquoi le permis de construire a été refusé, sachant que, dans les zones foraines, on vient spolier les propriétaires de zones à bâtir pour densifier le centre de la ville ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je réponds ici en qualité de remplaçante du syndic, en tant que vice-syndic. Monsieur Gaudard, je n'ai pas la réponse à votre question. Vous ne l'avez pas envoyée au préalable. Je ne connais pas le dossier par cœur, qui est géré par le syndic. Nous vous répondrons par écrit, comme le veut la coutume.

M. Guy Gaudard (PLR): – J'aurais souhaité avoir une réponse orale lue devant ce Conseil. Le but de la question orale n'est pas de recevoir un courrier avec une réponse écrite de la Municipalité. Il y a certainement des téléspectateurs qui suivent cette émission, il y a d'autres conseillers communaux qui sont intéressés par ce sujet, surtout que nous sommes ici en plein cœur d'un problème de densification du centre-ville, et on aimerait bien connaître la raison de ce refus. Je sollicite que la réponse à ma question soit lue ou soit faite oralement par le syndic ou par Mme Litzistorf, ça m'est égal.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – C'est un peu compliqué, en l'absence des deux conseillers en charge de cette question et par le fait que vous n'avez pas envoyé votre question à l'avance. Je vous invite simplement à reposer votre question au prochain Conseil communal, car à ma connaissance, il n'y a pas de procédure prévue pour lire la réponse à une question orale posée dans une précédente séance. C'est la suggestion que je fais au président en termes de procédure.

Question

Mme Manon Zecca (EàG): – J'ai une question concernant une action qui a eu le 5 septembre à la piscine de Bellerive par des militantes féministes, qui ont dénoncé un règlement de piscine sexiste et discriminatoire, qui a pourtant été arrêtée en août 2020. Nous ne pouvons que leur donner raison. En effet, le règlement des piscines municipales de Lausanne stipule des règles sur l'habillement des usagers et des usagères archaïques dans leur pudibonderie et leurs discriminations. Par exemple, le topless est interdit, sauf pour les hommes, bien sûr. Les maillots dépassant coudes ou genoux sont interdits. De plus, il est obligatoire de porter un maillot de bain en accord avec son sexe (!). L'hygiène n'est pas un

argument valable, car une tenue de bain spéciale, et non des habits de ville, avec un peu plus ou un peu moins de tissu n'est pas sale. Nous aimerions donc savoir ce qu'entend faire la Municipalité pour répondre à la dénonciation du règlement d'habillement sexiste et discriminatoire des piscines lausannoises, et si un examen et une modification de ce règlement est prévue. Ensemble à Gauche déposera un postulat allant dans ce sens.

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Ce sujet est important, puisqu'il touche des normes sociales qui évoluent, au regard porté sur les corps et au sexisme qui peut en découler. Suite à l'action du groupe Aquapony à Bellerive, le sujet a été relayé dans la presse. La Municipalité n'a pas été contactée par ce groupe et n'a pas reçu de propositions ou de demande de leur part. Nous sommes néanmoins à leur écoute et tout à fait disposés à en discuter et à réfléchir aux meilleures options possibles, dans le but de trouver le bon équilibre, afin que toutes les usagères et les usagers des infrastructures publiques se sentent à l'aise et non discriminés.

Plus précisément, en ce qui concerne le règlement de nos piscines municipales, les articles actuels stipulent d'une part l'obligation de se baigner et de circuler avec, je cite, « une tenue de bain appropriée à son sexe ». Et, d'autre part, l'interdiction de se baigner dans des tenues de sport aquatique pour des raisons d'hygiène, avec, à nouveau, une distinction faite entre l'habillement des femmes et des hommes – c'est l'article 12. Il nous paraît incontestable que le règlement doit être revu et repris à l'aune de l'égalité des genres et de la lutte contre la discrimination, afin que leurs dispositions soient plus justes et inclusives que possible.

Afin de nourrir notre réflexion, il sera certainement utile de s'inspirer également des règlements en place dans d'autres villes suisses alémaniques ou latines, voire à l'étranger. La Municipalité étudiera donc avec plaisir votre postulat.

Question

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Il me semble que, dans le nouveau règlement, il n'y a pas de répit possible. C'était ma remarque introductive. Ma remarque s'adresse au syndic. Le Conseil fédéral a étendu l'utilisation du certificat COVID au niveau suisse. Les règles fédérales restent les mêmes qu'avant. Le certificat COVID reste obligatoire pour les manifestations de plus de 1000 personnes. Les autres peuvent décider librement de l'accès. Dans une période de tension et de défiance, il faut faire preuve d'un maximum de pédagogie. La Municipalité peut nous expliquer les considérations qui l'ont amenée à appliquer le certificat COVID aux événements de taille limitée organisés en plein air ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je réponds au nom du syndic. Vous l'avez lu dans la presse, la Municipalité s'est positionnée en faveur de la promotion des campagnes de vaccination, qui sont soutenues par différentes autorités politiques. A ce titre, après un certain nombre de mesures décidées pour l'organisation de ces manifestations et conformément aux règles de bon fonctionnement de l'administration dans le cadre des dispositions édictées par la Confédération, la Municipalité soutient également l'instauration plus large, telle que décidée récemment par le Conseil fédéral, en matière d'usage du passe sanitaire. A ce titre, elle a jugé pertinent de fixer une règle uniforme pour les manifestations tant intérieures qu'extérieures. Cela facilite l'application de la règle pour la gestion des manifestations.

Question

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Dans le cadre des travaux de la gare de la Lausanne, la circulation sur l'avenue William-Fraisse a été fermée à la descente. Aucune alternative n'est

proposée pour les cyclistes. Les cyclistes sont obligés de faire soit un large et décourageant détour, soit d'emprunter, avec leur vélo, le passage piéton déjà étroit et fréquenté. Le chantier est parti pour durer, une solution serait souhaitable. Ma question est la suivante : est-ce qu'une piste cyclable à la descente peut être aménagée sur ce tronçon et, dans le cas contraire, un itinéraire alternatif et court peut-il être proposé avec une signalétique claire ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – C'est une difficulté pour les cyclistes. L'ensemble des usagers de la place de la gare sont touchés par ces travaux, ces travaux du siècle. un milliard d'investissements. Chacun et chacune est potentiellement mis dans une situation plus compliquée que précédemment pour traverser la place de la gare ou stationner à la gare.

En l'occurrence, pour répondre concrètement, il s'agit d'effectuer des travaux souterrains qui permettront de libérer l'espace en sous-sol à cet endroit afin d'y construire ensuite la place de la gare en sous-sol. A la montée, tous les modes de transport sont possibles, comme précédemment. A la descente, seule la circulation du bus numéro 1 est autorisée. La priorisation des feux depuis le nord de la place pour descendre ne permet pas d'ajouter une piste cyclable à cet endroit, du point de vue sécuritaire, et c'est l'analyse de nos ingénieurs, car il y a un mur de soutènement et il faut gérer les feux. Comme vous le dites, il ne reste plus qu'à mettre pied à terre et à passer sur le passage piéton ou bien il faut emprunter des itinéraires qui comportent des détours. Nous avons posé des panneaux indiquant ces itinéraires.

La bonne nouvelle, je la gardais pour la fin, c'est que les travaux effectués à cet endroit précis ne dureront que jusqu'à fin octobre. Il faut donc patienter encore quelques semaines, mais dès début novembre, il sera à nouveau possible pour les cyclistes de passer à cet endroit. La problématique de cet axe sera résolue dans quelques semaines.

Question

Mme Christine Goumaz (Soc.) : – La campagne du NON au mariage pour tous se durcit. Elle entre toujours plus dans un registre homophobe. Dernièrement, la Ville de Genève a interdit la publication d'une affiche qui a fait parler d'elle et qui montre un zombie pour appeler de façon abjecte à voter non. Elle instaure un climat de peur et de haine d'une population déjà victime de discriminations et de violences.

Par le passé, la Ville de Lausanne avait déjà pris une décision visant à interdire des avis sur le domaine public, pour lequel elle a octroyé la concession d'affichage à la SGA. Cette affiche est malheureusement visible aujourd'hui en ville. Le journal *Le Temps* a fait état de ces affiches. Elles sont irrespectueuses et incitent les gens à la peur et à la violence.

La Municipalité partage-t-elle l'appréciation selon laquelle ce motif d'affiches dépasse les bornes de l'acceptable dans une campagne politique ? Si oui, la Municipalité prévoit-elle d'interdire cette affiche ou peut-elle entreprendre des démarches en ce sens ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité s'est posé plusieurs questions au sujet de cette affiche. Avant de répondre à votre question, je tiens à redire l'engagement complet et ferme de la Municipalité pour combattre toute forme d'homophobie. Le 17 mai passé, la Municipalité a hissé le drapeau couleur arc-en-ciel sur l'hôtel de ville pour marquer son soutien. La Municipalité invite les citoyens, lors de la votation soumise au peuple, à soutenir le mariage pour tous. La Municipalité, et notamment notre collègue, M. Hildbrand, a mené plusieurs actions pour combattre la discrimination contre la communauté LGBTIQ+.

Ceci étant dit, la Municipalité a analysé la proposition d'interdiction de l'affiche. Nous estimons que la marge de manœuvre est étroite, sur le plan juridique, en matière d'expression publique lors de campagnes politiques. Pour conclure, sans nous étendre sur le sujet, la Municipalité a fait l'analyse et estimé qu'il n'y avait pas lieu de faire davantage de publicité à cette affiche totalement inadéquate en l'interdisant.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – La Municipalité a une politique volontariste pour éviter les accidents des cyclistes. En juillet 2021, le BPA a sorti un rapport sur les cyclistes. Les cyclistes qui enfreignent les règles de circulation causent chaque année 200 collisions, avec des blessés graves ou des morts. Cela correspond à 10 % des cas graves sur les routes suisses. Un peu plus loin : « Il est important de sensibiliser les cyclistes afin de favoriser le respect des règles de circulation. De plus, des contrôles de police ciblés réguliers sont recommandés dans les endroits où des situations critiques arrivent, en raison du non-respect des règles par les cyclistes ».

J'ai deux questions qui s'adressent à Mme la municipale Germond. Ces endroits sensibles sont-ils connus à Lausanne ? Est-ce que des contrôles de police ciblés sur les cyclistes qui ne respectent pas les règles de circulation sont en cours ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – On ne passera pas de Conseil communal sans parler de la politique cycliste. L'analyse accidentogène est menée par le Corps de police avec ses spécialistes du groupe accident. S'agissant des campagnes de prévention et de répression que vous semblez appeler, il en va de même. Ce genre de campagne fait l'objet de questions au Conseil communal. Je me suis déjà exprimé sur ce point.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – L'Association de l'observatoire de Lausanne planche sur un nouveau projet pour ses activités. Le lieu actuel est vétuste. Il souffre de la pollution. En 2009, un plan a été adopté par la Municipalité : proposer un terrain pour y accueillir le centre équestre, ainsi que le nouvel observatoire astronomique. Aujourd'hui, le centre équestre est construit, il est en activité. L'Association de l'observatoire a un nouveau projet. Mais l'accès au terrain garanti dans le règlement d'affectation est compromis. Sans possibilité d'accès, cet emplacement n'a plus de sens. La Ville envisage de faire quoi pour ce problème d'accès ? A-t-elle un autre lieu à proposer ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Pour rappel, le Conseil municipal a octroyé une promesse de superficie en faveur de la Société d'astronomie. De l'eau a coulé sous les ponts. Le projet tel que prévu à la base n'a pas pu être réalisé. La Société vaudoise d'astronomie est revenue en 2020 avec un autre projet. Dans cette nouvelle situation, il y a apparemment une difficulté d'accès en lien avec le développement du centre équestre.

Du côté de la Ville, suite à des échanges avec la société concernée, il semblerait que la solution optimale consisterait à trouver un nouvel emplacement. Il y a donc eu plusieurs échanges entre nos experts à la Ville allant dans ce sens, à la commission immobilière, et la Société vaudoise d'astronomie pour réfléchir aux cadres et aux besoins. Un cahier des charges a été réalisé cet été par la Société vaudoise d'astronomie. Depuis, les services de la Ville recherchent un nouvel emplacement pour répondre à leurs attentes.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – Ma question s’adresse à M. Hildbrand. Depuis l’extension du certificat Covid, les terrasses sont le dernier refuge de celles et ceux qui boivent un verre sans le précieux sésame. Les restaurateurs sont mis à mal par les restrictions. Cela rajoute une perte de clientèle supplémentaire. La Municipalité a annoncé la prolongation de la gratuité de la taxe, mais la saison froide arrive. Les terrasses gratuites n’aideront évidemment pas les restaurateurs. La Municipalité peut-elle nous rappeler le régime actuel en matière de terrasse chauffées ? Va-t-elle faciliter son installation par les établissements qui le souhaitent ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Les terrasses peuvent être utilisées de façon hivernale selon les dimensions voulues par l’exploitant et autorisées par l’autorité. Il arrive que des établissements aient des périmètres différents en hiver comparé à l’été. Cela dépend de leur choix.

S’agissant du chauffage, en temps normal, il est limité à l’usage de chauffage à bois. Les chauffages à gaz et électriques ne sont pas autorisés. Ils ont été autorisés par une décision du Conseil d’Etat dans le cadre de ses pouvoirs liés au Covid. Je ne sais pas si la demande a été réitérée pour la prochaine saison hivernale. Je me permets de rappeler malicieusement que, grâce à la vaccination, il vous est possible de bénéficier de l’intérieur des établissements durant la saison hivernale. Pour le reste, nous sommes en contact étroit avec le Canton pour voir ce que nous pourrions faire pendant la période hivernale.

Protection contre les crues

Projet de « galerie du ruisseau de Broye », « renaturation de la Chamberonne » et « île aux oiseaux migrateurs »

Préavis N° 2021/05 du 28 janvier 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Benjamin Rudaz (Les Verts), rapporteur : – Je n’ai rien à ajouter au rapport. Je m’excuse auprès des membres de la commission pour le délai de rédaction qui a empêché une relecture par elles et eux.

La discussion est ouverte.

Mme Diane Wild (PLR) : – Par ce préavis la société sollicite auprès de la Municipalité un crédit d’investissement qui correspond à la part lausannoise d’un projet qui est à plus de 60 millions. Par ce préavis 2021/05 la Municipalité sollicite un crédit d’investissement de CHF 3’926’000.- qui correspond à la part lausannoise d’un projet devisé à plus de 60 millions. Le solde du financement provient des autres communes et des subventions fédérales et cantonales. Sans revenir sur les détails et les aspects techniques de cet ambitieux projet, il y va notamment de la construction d’une galerie canalisant le Broye dans la Chamberonne à laquelle la Ville participera au prorata de la récupération des eaux claires soit à 8 % ; à la renaturation de la Chamberonne par élargissement et valorisation du secteur UNIL-Lac et à la création de l’île aux oiseaux migrateurs qui vient compléter ce projet

Ce projet est placé sous l’œil des autorités fédérales et cantonales génératrices de subventions à hauteur de 47,4 millions sur un budget de 61 millions. Dans ce contexte

comptable, la part lausannoise de 3,9 millions à avancer entre 2021 et 2024 sera diminuée de 2,2 million de subventions à percevoir pendant la même période. Cela laisse à la Ville un final de 1,8 million. Quand bien même, il y aura passablement de travaux au niveau de l'élargissement des rives et de déboisement, il s'agit d'un excellent projet intercommunal prenant en compte la sécurité des sites bordiers de la rivière, les aspects écologiques et les bénéfiques pour la biodiversité résultant de la renaturation de la Chamberonne et la création de l'île aux oiseaux. Le groupe PLR soutient ce préavis avec enthousiasme. Nous vous proposons d'en faire de même.

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Je remercie tout d'abord le président de la commission et l'administration de nous avoir fait une visite excellente et bien organisée pendant deux heures, pour voir ce qui va se faire par la suite.

Ces dernières années, nous sommes témoins et victimes de plusieurs inondations de notre ville et dans l'Ouest lausannois, ayant pour conséquence des dégâts naturels et économiques importants. Pour éviter de futures inondations, des aménagements hydrauliques de grande envergure dans le bassin versant de la Chamberonne s'imposent. Le préavis qui nous a été proposé ce soir démontre clairement l'utilité de ce projet pour notre ville, d'autant plus que ce projet est majoritairement financé par des subventions cantonales et fédérales.

Cerise sur le gâteau, c'est aussi la création d'une île aux oiseaux migrateurs en face du parc Bourget, qui permet conjointement avec la renaturation de la Chamberonne d'avoir un impact positif sur la biodiversité. C'est pour toutes ces raisons que le Parti socialiste de Lausanne suit la décision de la commission et vous appelle en faire de même.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts), rapporteur : – J'enlève ma casquette de rapporteur pour donner la position des Verts, que ma collègue Sangra viendra par la suite compléter.

Ce projet illustre la complexité de la thématique de l'eau en milieu urbain et les enjeux contradictoires de l'eau et des espoirs respectifs de chaque acteur. Les communes en amont, dont Lausanne fait partie pour une petite surface, constatent un risque d'inondation ou de saturation du réseau d'évacuation des eaux. Les communes pouvant héberger de potentielles infrastructures de transport d'eau sont urbanisées, donc accueillent avec complexité ces projets. Les communes situées en aval ont déjà des enjeux d'inondation, sans devoir y ajouter des débits supplémentaires. Le milieu naturel de surface, en l'occurrence la Chamberonne, est déjà fortement impacté par l'homme, que ce soit dans ses débits, sa chimie ou dans ses rives, qui sont déjà fortement contraintes, tout l'Ouest lausannois venant contribuer.

Le projet présenté ce soir n'est pas parfait. L'hydrologue aurait voulu une section de cours d'eau plus grande et moins d'obstacles pour anticiper les débits futurs. La biologiste aurait voulu une attention plus grande à des biotopes précieux à recréer et aux espèces à y implanter, une régulation des débits de pointe pour ne pas raboter les débits à chaque puits. L'urbaniste souhaiterait prendre le problème dans l'autre sens, en partant d'abord de la désimperméabilisation des parcelles avant d'investir autant dans une infrastructure. Sur ce point, j'aimerais inviter la Municipalité à partager les initiatives et démarches effectuées auprès de nos collègues de l'Ouest lausannois et des autres communes. Le chimiste aurait voulu un bassin de décantation pour capter les pollutions transportées par l'eau, et le forestier à veiller à ce que les coupes d'arbres soient surveillées au maximum.

Bref, comme un commissaire l'a très bien résumé, et comme c'est indiqué dans le rapport, on a une symétrie des frustrations. Le projet apporte, tout équilibré qu'il soit, des plus-values indéniables. Les débits d'eaux claires évacués par cette conduite vont décharger d'autant le reste des eaux menant à la STEP. Evitons de surcharger celle-ci, améliorons son efficacité et évitons d'activer les déversoirs d'orage, qui sont disséminés sur tout le parcours de l'eau

jusqu'à la STEP, et qui finissent aussi dans le milieu naturel, mais cette fois chargé de polluants et d'autres déchets, qui n'y finiront plus.

L'élargissement de la rivière permettra de créer des bancs de gravier, des zones de forêts alluviales et un delta, qui n'a pas encore été évoqué dans ces prises de parole, qui existait, et qui n'a plus existé depuis à peu près deux siècles à l'embouchure de la Chamberonne. Ce système se comblera avec une île aux oiseaux, une nouvelle halte pour divers oiseaux migrateurs pour laquelle ma collègue Marie-Thérèse Sangra a joué un rôle déterminant. On avait évoqué en commission – cela n'a pas été abordé – de nombreux cheminements piétons et mobilité douce seront reconstruits en veillant à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ça a été évoqué et on a été rassurés sur ce point en commission. Même si des améliorations avaient encore été possibles, par exemple la suppression du parking du Bourget juste à côté de la route cantonale ou la gestion des macro-déchets, c'est-à-dire une récupération des déchets transportés par l'eau, le groupe des Verts vous recommande d'accepter les conclusions de ce rapport de préavis.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – En complément à ce qu'a dit mon collègue, je voulais compléter la prise de position des Verts sur ce projet de galerie du ruisseau de la Broye, qui est un projet de grande ampleur de protection contre les crues. En principe, la philosophie en matière de protection des cours d'eau telle que l'appliquent la Confédération et les cantons prévoit d'intervenir prioritairement par des mesures d'aménagement du territoire, et de remettre à ciel ouvert tous les cours d'eau qui ont été enterrés. En leur octroyant les espaces nécessaires pour amoindrir les effets de crues. L'urbanisation actuelle du territoire ne permet pas de mettre en œuvre ce type de mesure, par exemple de grandes zones inondables.

La loi demande aussi que chaque fois qu'on intervient sur un cours d'eau, il soit nécessaire de respecter, ou à défaut, de reconstituer le tracé naturel du cours d'eau pour qu'il puisse accueillir la faune et la flore qui y est liée. C'est ce qu'a prévu la Municipalité, en réalisant le projet innovateur d'île aux oiseaux à l'embouchure. Cette île offrira les milieux nécessaires pour accueillir les oiseaux migrateurs qui traversent la planète. Ils ont impérativement besoin de sites d'escale pour se nourrir et se reposer pendant leur traversée.

Notons par ailleurs que cette île aux oiseaux est subventionné à plus de 95 % et que finalement, la somme finale pour la Ville de Lausanne s'élève à 125 000 francs, une somme relativement modeste. Nous tenons à féliciter la Municipalité d'avoir intégré ce projet très complémentaire à l'embouchure de la Chamberonne.

La deuxième mesure de nature prévoit la renaturation de la Chamberonne dans son tronçon forestier. Elle sera élargie pour augmenter la capacité hydraulique de la rivière en cas de crue, mais aussi pour aménager de nouveaux milieux naturels. En travaillant dans son domaine, nous avons pu constater que cette mesure de renaturation de la Chamberonne reste trop modeste et n'apporte pas la plus-value nature. Nous pensons qu'elle n'apportera pas la plus-value nature.

Toutefois, ce projet représente l'opportunité de créer une renaturation plus ambitieuse de la Chamberonne en utilisant tout l'espace disponible offert par le Bourget. Afin de créer ce qu'il y avait autrefois, une forêt alluviale. Il faut rappeler que les zones marécageuses, les milieux à l'interface entre milieux riverains, milieux humides et terrestres sont les milieux qui ont le plus disparu de la planète et de la Suisse, à plus de 90 %. En conséquence, les espèces, flore et faune, liées à ce type de milieu ont également disparu.

Ces zones humides sont donc extrêmement précieuses pour la biodiversité. Nous voulons inviter la Municipalité à réaliser un projet plus ambitieux de revitalisation de la Chamberonne afin de tenter de pallier le déclin dramatique de la biodiversité qui nous frappe.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je remercie les représentants des groupes pour leurs remarques positives. C’était une séance de commission sur le terrain qui était particulièrement favorable. Rappeler de quoi il s’agit enfin, d’abord de participer à une convention entre communes pour préserver l’Ouest lausannois des événements dramatiques d’inondations dues à des pluies violentes. D’autre part, participer à une entreprise de correction fluviale avec le canton, et enfin, financer une île aux oiseaux pour favoriser les trajets des oiseaux migrateurs. Les escales des oiseaux migrateurs et contribuer à la biodiversité.

Ce sont ces éléments que je me réjouis de porter ici au nom de la Municipalité dans un projet intercommunal exemplaire, puisqu’il sera, pour ce qui concerne la galerie, porté principalement par la Ville de Renens. Pour le reste, en collaboration que le canton pour ce qui s’agit de la renaturation avec un très gros travail de l’université sur le terrain. Enfin, pour le volet purement lausannois, l’île aux oiseaux déjà mentionnée.

Je souhaite également remercier Mme Sangra pour la collaboration sur ce projet. Également avec les différents services de la Ville. On pense aux services de Mme Germond d’une part et Mme Litzistorf d’autre part. Nous allons veiller au fil du projet à ce qui peut être fait dans cette zone ailleurs en faveur de la biodiversité. Sachant aussi que nous sommes contraints par la volumétrie hydraulique qui empêche en grande partie d’avoir entièrement une zone humide dans cet espace lausannois qui est également pris dans d’autres contraintes, avec sa vocation de loisir, et qui a un énorme succès auprès des Lausannoises et des Lausannois. Je vous remercie pour les soutiens exprimés, et je remercie aussi le Service de l’eau pour le travail accompli dans ce dossier très compliqué.

La discussion est close.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts), rapporteur : – Les conclusions ont été acceptées à l’unanimité des membres présents, soit neuf oui.

Les conclusions sont approuvées par une majorité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/05 de la Municipalité, du 28 janvier 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 3’926’000.- HT pour :
 - a. la construction de la galerie de Broye par le biais d’une convention entre communes selon les résultats des discussions en cours avec le Canton et les communes concernées ;
 - b. participer à la constitution d’une entreprise de correction fluviale « ECF-Chamberonne » ;
 - c. financer la construction d’une île aux oiseaux migrateurs dont les participations fédérale et cantonale en subventionneront le 95 % ;
 - d. financer les éventuels divers en imprévus des trois projets mentionnés ci-dessus.
2. d’amortir annuellement les montants figurant sous chiffre 1, à travers la rubrique 331 des comptes du Service de l’eau, Unité évacuation ;

3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau, Unité évacuation ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les subventions qui pourraient être accordées.

Evolution du logiciel de gestion d'entreprise des Services industriels

Rapport-préavis N° 2021/31 du 12 mai 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Le groupe PLR estime qu'il est nécessaire et avisé de migrer SAP vers sa nouvelle version. Nous regrettons toutefois l'utilisation d'une solution allemande. Le préavis ne mentionne pas l'étude d'une migration vers Abacus par exemple, solution 100% suisse. Nous espérons que la Municipalité apportera une explication. En conclusion, le groupe PLR accepte et vous encourage à accepter ce préavis tout en espérant que dans le futur, des solutions suisses seront prioritaires.

Mme Varuna Mossier (Soc.) : – Les éléments autour de la migration de SAP vers la version quatre sont relativement complexes et techniques. La migration permettra de répondre aux besoins de SIL et d'améliorer considérablement l'ergonomie pour les utilisateurs sans changement pour les clients. Des questions se sont posées lors de cette commission. Pourquoi opérer un changement maintenant ? La version quatre a déjà été éprouvée il y a cinq ans et attendre engendrera des coûts supplémentaires étant donné la capacité limitée de la version actuelle. Pourquoi garder le logiciel SAP qui est une solution coûteuse ? Il n'existe pas d'alternative sur le marché suffisamment puissante pour gérer la base de données inhérente à un service tel que les SIL. Et par rapport à la sécurité des données et les serveurs, ils resteront en Suisse. Une solution de cloud sera envisagée avec un accès sécurisé. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste va accepter ce préavis et vous invite à en faire de même.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Ce préavis sollicite un crédit d'investissement pour permettre la migration SAP des SIL de R/3 vers la version S/4 Hana. Je déclare mes intérêts en tant qu'informaticien en général et dans la gouvernance IT et le développement de projets informatiques en particulier. Je vous décode l'acronyme SAP comme étant *Systemanalyse Programmentwicklung* : développement de programmes d'analyse de systèmes, pour ceux qui l'ignoraient. Si nous pouvions avoir des réticences par rapport à l'open source, notamment par les compétences pointues requises et la captivité des clients, nous avons bien compris les avantages inhérents du logiciel SAP, notamment et principalement dans sa déclinaison en solution sectorielle telle que déployée aux SIL. Des optimisations des processus et des simplifications sont attendues, ce qui est, pour ceux qui connaissent, un atout significatif avec SAP. Nous relevons l'utilisation des compétences sous le partenariat avec neo technologies ce qui constitue une continuité dans la stratégie de cette plate-forme depuis 2004.

Nous avons noté la prise en compte de la vision utilisateur. Nous nous réjouissons des considérations du préavis à cet égard. Nous avons également noté que les aspects sécurité,

qui sont un sujet sensible dans le contexte actuel de la cybercriminalité, sont pris en compte à leur juste valeur et nous ne pouvons qu'encourager la ville et les SIL dans cette préoccupation. Par rapport aux conclusions, les Verts ne peuvent que vous encourager à suivre le vote de la commission à l'unanimité.

M. Valentin Christe (UDC) : – On se souvient que notre Conseil a déjà accepté il y a quelque temps un préavis pour permettre le passage des bases de données d'Oracle vers SANA. Est-ce qu'on peut avoir un point sur cette migration ? Notre groupe reste circonspect que les SIL et le reste de l'administration communale fonctionnent sur des plateformes différentes. C'est ce qui va provoquer notre abstention.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je vous remercie pour votre soutien et pour les prises de parole en faveur de cette migration. Effectivement, la question SAP, qui se pose à chaque fois qu'on évoque ce logiciel, est légitime. Cela peut être un programme complexe qui rend captif, comme l'a dit M. Bettens. Mais il faut se rendre à l'évidence, non seulement c'est un gain d'efficacité, puisque tous les énergéticiens de Suisse l'utilisent, et si on veut une cohérence et une possibilité de collaboration avec les autres énergéticiens, nous devons aussi travailler avec ce programme. C'est ce qui se fait par le biais de Neotechnology. C'est le seul outil qui est capable de gérer efficacement la quantité et la complexité des produits qui sont gérés par les SIL.

Pour l'instant, cela n'est pas remis en question. Bien que nous ayons, comme ça été rappelé par M. Christe, une plate-forme différente pour le reste de la ville. Pour les prestations commerciales et multiples, le produit SAP est le seul à répondre à ces exigences et à ces possibilités. Evidemment que si d'autres produits, notamment open source ou en Suisse pouvaient offrir les mêmes possibilités, et que d'autres énergéticiens optaient pour cette solution, nous examinerions cela. Sur la mise à jour qui est proposée, elle est indispensable à la continuation des prestations des SIL. En plus de cela, on a des avantages directs à l'implémenter maintenant plutôt que d'attendre 2027 et la disparition du S3 qui est utilisé actuellement.

Il y a des impacts importants. La création d'une nouvelle interface utilisateur, une architecture simplifiée qui permettra des évolutions rapides dans les produits des SIL. Une possibilité de gérer plus de données et un financement budgétaire plus efficace et direct pour les SIL également. En somme, il y a plus d'efficacité et une gouvernance des données qui permettra de réfléchir sereinement à la mise en place des smart meters.

C'est donc un premier pas indispensable pour ces données. Une évolution qui est indispensable et qui pourra porter ses fruits directement au sein des SIL. La mise en place se fait en premier lieu sur les projets qui ont besoin d'être mis à jour tout de suite. Pour éviter et pour réaliser des gains d'efficacité, elle était prévue plus tard. Elle a été avancée pour pouvoir profiter des gains financiers et ensuite étape par étape, afin d'assurer la sécurité des prestations qui sont fournies, nous la mettrons en place pour l'ensemble des prestations et pour l'ensemble des clients des SIL. Je vous remercie pour le soutien exprimé, et pour le soutien que vous donnerez au travail des Services industriels.

La discussion est close.

Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice : – Les conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

Les conclusions sont approuvées par une majorité de oui et quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le rapport-préavis N° 2021/31 de la Municipalité, du 12 mai 2021;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.-, y compris coûts de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour financer la migration de la plateforme SAP de la version R/3 à la version S/4 ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit sur les rubriques 322, respectivement 331 des services concernés des Services industriels.

Financement des prestations de services énergétiques des Services industriels (SIL)

Préavis N° 2021/32 du 12 mai 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Johann Dupuis (EàG): – Les Services industriels sollicitent par le biais de ce rapport-préavis un crédit de 25 millions pour financer des prestations de services énergétiques centrées sur les énergies renouvelables. Sous cette expression de services énergétiques, on trouve un ensemble d'activités telles que la réalisation d'installations de production de chaleur et de froid, du solaire photovoltaïque, des bornes de recharge pour les véhicules électriques, des solutions de comptage, de stockage et d'optimisation des flux d'énergie pour les réseaux privés.

Il est important de noter qu'il s'agissait des domaines d'activités les plus rentables d'Alpiq, avant qu'elle ne les brade pour se renflouer au milieu de la crise des prix de l'énergie. Sur les 25 millions sollicités, 10 seront accordés sous forme de prêts d'actionnaires à la société LaZur SA. Il s'agit d'une *Joint Venture* entre les Services industriels de Zurich et ceux de Lausanne. Historiquement, cette société a été créée pour réaliser les installations de production de chaleur et de froid du centre sportif de Malley, pour lesquelles les SIL n'avaient, de leurs propres aveux, ni les compétences ni les connaissances pour agir seuls. Si Ensemble à Gauche salue ce type d'investissement en vue de l'abandon des énergies fossiles, ce préavis pose un certain nombre de questions. LaZur SA agira dans un cadre régional, en priorité dans la zone de desserte des Services industriels lausannois. Elle viendra concurrencer des produits similaires offerts par des concurrents en région lausannoise. On ne peut que questionner la capacité de cette société anonyme de regarder avec des concurrents établis depuis longue date et disposant d'une capacité financière bien supérieure, telle que Romande Energie.

Le besoin de recourir à EWZ questionne également. Cela soulève des questionnements ayant déjà été soulevés par des commissaires à Finances ou à Gestion lors de la législature passée.

Les Services industriels lausannois ont des difficultés à engager des talents, à se profiler dans des domaines de pointe au centre pour la transition énergétique et accusent un retard par rapport à la concurrence. Cette situation est due à la fois aux réformes déjà menées pour s'adapter à la libération des marchés de l'énergie, et peut-être inversement, un manque de réformes fondamentalement doublé à des conditions salariales et de travail pas nécessairement attractives par rapport au marché privé. Est-ce que les conditions d'engagement seront plus attractives ?

Difficile de ne pas parler du modèle de SA choisi. Elles peuvent lever des fonds privés. Mais le modèle de la SA est utile à rappeler, il manque complètement de transparence. C'est un fonctionnement opaque avec un manque de contrôle du Conseil communal qui est épatant et une responsabilité bien moins directe du personnel travaillant vis-à-vis des électeurs.

Ensemble à Gauche appelle malgré tout à soutenir ce préavis, tout en regrettant les lacunes identifiées et en appelant la commission de gestion ainsi que celle des finances à une vigilance redoublée quant aux activités des Services industriels lausannois et de LaZur.

Je signale que l'amendement déposé en commission, qui demande par ailleurs que la transparence soit faite, nous paraît totalement opportun.

M. Mathias Paquier (V'L) : – Notre parti soutient ce préavis. Il regrette que l'enveloppe de 25 millions ne soit pas accompagnée par un programme d'investissement détaillé. Concernant l'installation de bornes électriques, nous aurions apprécié des précisions. Notamment sur le calendrier de déploiement ou la répartition. Par ailleurs, la ville de Zurich ayant débloqué un montant de 200 millions pour un programme comparable, les 25 millions peuvent montrer un certain manque d'ambition. Une nouvelle enveloppe sera sollicitée quand celle de 25 millions sera épuisée.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le PLR soutiendra ce rapport-préavis, dont il partage fondamentalement les objectifs d'amélioration de la transition énergétique et les objectifs climatiques généraux. Cependant, il va se rallier à certaines critiques qui ont été faites.

Tout d'abord, sur le caractère un peu chiche du préavis, on a 25 millions sur cette page, ce qui doit être à peu près un record. On est bien conscient qu'il y a une question qui est plus entrepreneuriale en ce qui concerne les SIL par rapport au reste de la Municipalité, cela ne peut pas fonctionner de façon semblable. Cependant, ici, on a un manque d'information sur les intentions concrètes de la Municipalité, les calendriers, et la ventilation générale ou l'économie générale de ce crédit d'investissement.

Et puis, on rejoint aussi les critiques qui sont formulées en matière de fuite dans les sociétés anonymes. On estime que quand on crée des sociétés anonymes, car il y a des questions de responsabilité par la suite, notamment à Malley, on voit qu'on a un peu de problèmes à suivre ce que devient l'argent public et les responsabilités des uns et des autres. Si la SA est une forme pertinente, on pense que des garanties et des précisions devraient être données au Conseil communal pour éviter des conseils d'administration qui sont incapables de faire leur travail pour des questions politiques, comme on en voit souvent.

Malgré ces critiques, on appellera un soutien qui est un peu un saut de l'ange, une confiance qu'on fait aux SIL. On espère qu'on pourra la maintenir tout au long de cette législature. On estime qu'il faut laisser cette faculté de développement aux SIL et qu'on ne doit pas leur couper les ailes. Mais nous sommes relativement mal informés sur ce à quoi cet argent va servir.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Ce préavis est une demande pour un crédit d'investissement sur des projets qui... sont encore à l'état de projets, n'en déplaît à certains qui auraient aimé avoir un business plan détaillé de ces investissements. N'étant pas un expert du contracting énergétique, je me prononce sur les intentions des SIL à investir dans ces projets alignés avec les plans climat et au développement de la Ville et des SI. Je comprends que c'est une enveloppe, une autorisation à s'engager. Si ce manque de visibilité dérange certains, c'est un peu compréhensible. Nous sommes rassurés que la Ville dispose de nombreux organes de contrôle – commissions de gestion et des finances notamment mais aussi la Municipalité qui agit en tant que garde-fou contre d'éventuelles dérives pour s'assurer que les engagements

se fassent à bon escient. C'est sur cette question de bon escient que nous soutenons les SIL dans leur recherche de projets rentables et leurs développements.

Nous pouvons comprendre ce besoin de transparence exprimé par la quatrième conclusion proposée par la commission et la volonté du présent Conseil à assumer son rôle législatif en étant informé des étapes majeures de consommation sur le crédit d'investissement quand cela est possible. Pour finir, nous avons été convaincus par les réponses fournies, notamment celles concernant l'environnement concurrentiel. C'était pendant la dernière séance de commission de M. Pidoux en tant que municipal. En conclusion, nous vous encourageons à approuver toutes les conclusions du préavis, y compris la quatrième.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Les SIL appartiennent à 100 % à la Ville de Lausanne. Ils ont deux types de clients. Des clients captifs, des gens comme vous et moi qui n'avons pas le droit d'aller vers d'autres fournisseurs. Et des clients non captifs, comme des gens qui demandent des offres dans le domaine internet et la fibre optique. Le préavis en question demande 25 millions pour développer des activités de contracting. C'est une offre globale qui permet d'acheter une prestation et d'en confier les aspects techniques et financiers à un spécialiste de l'énergie, dans ce cas, les SIL. Ce contracting correspond à un marché où les clients ne sont pas captifs. Page cinq : « les activités de services énergétiques sont en libre concurrence et ne relèvent pas du règlement sur la comptabilité des communes ».

Par rapport au préavis, comme il a été rappelé, plusieurs questions se posent par rapport à la démarche proposée. Est-ce que les SIL ont les capacités techniques et entrepreneuriales de rentrer dans ce marché où la concurrence est féroce ? Des entreprises importantes, avec des moyens importants, sont déjà actives dans ce domaine. Autre question : à quel horizon de temps allons-nous avoir un retour sur investissement par rapport à ces 25 millions ? Autre question : quelle est la stratégie de collaboration avec les acteurs et les concurrents qui sont déjà actifs dans le marché ? Une dernière question : est-ce que 25 millions sont suffisants ? Cela a été mentionné ; pourquoi pas 50 ? Peut-être qu'il faut 100 millions pour entrer de manière professionnelle sur ce marché.

Mesdames et messieurs, nous sommes les garants, au nom des Lausannois, de l'utilisation efficace de leurs impôts. Aucune information sur les questions ci-dessus n'a été fournie dans le préavis. Pour décider d'un tel investissement, il s'agirait d'avoir un business plan. Aucun business plan n'a été fourni. Comment décider de façon paisible, les yeux fermés, que l'on peut investir 25 millions dans un domaine où la concurrence est féroce ?

Les performances des SIL dans des contextes concurrentiels n'ont pas été très glorieuses ces dernières années. Je veux rappeler la situation de sociétés qui ont perdu beaucoup de clients. Il y a aussi Lausanne fibre optique (LFO) dans laquelle nous avons investi 120 millions. La situation est plus qu'opaque. Le Conseil communal n'a aucune information. Il est difficile de savoir où en est cette entreprise. La Municipalité pourrait donner des informations ? Mesdames et Messieurs, pouvons-nous investir 25 millions les yeux fermés ? Certains le pensent. A l'UDC, nous ne le pensons pas. Nous pensons qu'il est important qu'un business plan soit présenté pour que les risques soient minimisés.

Nous vous proposons une nouvelle conclusion : « Allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de 200 000 francs afin qu'un business plan soit établi ». Grâce au business plan, nous pouvons avoir une vision plus claire sur les 25 millions. Est-ce un bon investissement ? Est-il suffisant ? Nous pourrions alors nous lancer dans ce marché concurrentiel avec un risque amoindri.

Amendement

D'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de 200 000 CHF afin qu'un business plan soit établi.

M. Louis Dana (Soc.) : – C'est un nouvel échelon, une discussion qui débute ce soir. Le groupe socialiste salue les synergies trouvées avec les acteurs publics du marché de l'énergie et du marché de l'électricité. C'est l'objet de la conclusion numéro trois du rapport qui nous occupe et qui lie les SIL avec la Ville de Zurich.

Je reviens sur le raisonnement de Johann Dupuis. Il est intéressant de faire face à la concurrence privée avec d'autres acteurs qui relèvent du service public. Je le rejoins sur la demande de transparence. Nous soutiendrons la quatrième conclusion.

Sur la crainte de la captivité, un thème qui revient souvent chez M. Moscheni, il n'est pas nécessaire d'avoir un long débat. Cela a été fait le printemps passé. Je signale tout de même que je rejoins M. Moscheni sur un point : l'absence de business plan dans ce rapport est problématique. Je garde confiance dans les SIL pour trouver un business plan de qualité. Le groupe socialiste refuse la proposition de M. Moscheni. Vous l'aurez compris, le groupe votera le préavis, soutiendra à l'unanimité toutes les conclusions et vous recommande d'en faire de même.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – En écoutant M. Dana, il m'est venu une question. Est-ce que je serais d'accord d'investir mon argent dans ce projet, sur la base des informations que j'ai en ma possession ? J'aimerais que vous fassiez la même démarche. Vous seriez d'accord d'investir une partie de votre patrimoine dans ce projet, sur la base des informations que vous avez ? Pour ma part, en tant qu'investisseur potentiel, puisque mon argent est demandé au travers de mes impôts, je crois que j'aurais énormément de réticences à investir sur la base des informations que nous avons. Par rapport à l'investissement d'argent public, nous devons avoir des règles un peu plus lâches comparées à l'investissement de notre propre argent ? Je vous laisse méditer.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Merci pour vos interventions et votre soutien. Les demandes de contracting énergétique sont de plus en plus nombreuses et les attentes de plus en plus grandes. Partout on a envie d'une certaine prestation énergétique avec une envergure importante, toujours plus poussée. Les SIL souhaitent continuer de proposer cette prestation énergétique tant par le biais de leurs propres services que par le biais de la collaboration avec LaZur. Ces compétences ont été fortement développées ces dernières années. Elles ont fait l'objet d'applications concrètes qui portent leurs fruits maintenant. Nous devons nous positionner sur un marché concurrentiel.

Vous l'avez relevé, chaque fournisseur énergétique commence à développer ce genre de prestation. Nous devons donner les moyens aux SIL de pouvoir être un concurrent, pour pouvoir utiliser les compétences en pouvant profiter pleinement en mélangeant les compétences des SIL avec les autres sur des projets complexes. Le financement demandé répond à cette stratégie d'investissement en sollicitant 25 millions, dont 10 millions au maximum seront utilisés dans le cadre de LaZur. Cela peut-être moins. Ce ne sera pas plus sans passer par ce Conseil.

L'objectif est celui d'un contracting thermique via la géothermie. Un objectif photovoltaïque pour des regroupements de consommation propre pour les réseaux privés. Un objectif d'électromobilité pour prévoir dans les parties privées la possibilité de recharges électriques. Malheureusement, plus de précision serait problématique. Je le répète, c'est un marché concurrentiel. Si nous voulons rester concurrentiels, ce qui me semble être la demande de M. Moscheni, nous devons avoir les mêmes moyens que les autres acteurs. Ils ne publient

pas leur business plan, ils ne publient pas leurs investissements et leurs projets en avance, parce que c'est un marché concurrentiel. Sinon, nous risquerions de nous faire passer devant ou d'avoir des clients potentiels qui demandent des baisses de prix en faisant jouer la concurrence : nous devons jouer le même jeu que les autres acteurs, pour permettre d'aboutir à des solutions énergétiques allant dans le sens du plan climat, en restant à un niveau concurrentiel.

Quant à la collaboration avec les autres acteurs du public ou du privé, quand elles sont utiles, quand elles sont valorisées, elles sont envisagées. A chaque fois que nous voyons des synergies possibles, que nous voyons des solutions d'entraide et de collaboration, nous les utilisons. Lorsque nous pouvons y aller seuls, ou via des sociétés que nous possédons, nous y allons aussi. Les SIL ont ces compétences.

Sur les sociétés anonymes, je constate avec plaisir que la position de l'UDC et du PLR change. Maintenant, ils demandent de ne plus faire de société anonyme. Je relève la demande transparence. Cela permet, dans certaines circonstances, d'allier la compétence entre les différentes compagnies ; elle permet d'être réactif. Pour rassurer Johann Dupuis, pour l'instant, comme vous le savez, LaZur ne comporte pas d'employés. Ce sont des employés des SIL ou d'EWZ. La *Joint Venture* sert à maximiser les compétences et à les réunir dans un seul projet. Je peux comprendre le manque de transparence relevé, mais il est lié à une nécessité de rester concurrentiels. Si nous publions les réponses aux questions de M. Moscheni, « dans combien de temps aurons-nous un retour sur investissement ? », cela donnerait des indications sur notre business plan. Cela permettrait à la concurrence de s'adapter et de savoir comment réagir face aux propositions des SIL.

Est-ce que 25 millions sont suffisants ? Les 200 millions de la Ville de Zurich comportent aussi des investissements dans les énergies renouvelables – le solaire, solaire thermique, le photovoltaïque –, ainsi qu'à l'étranger. Ce sont des prestations qui se font par d'autres biais aux SiL. Comme vous le savez, nous ne pouvons pas comparer les 200 millions de Zurich à nos 25 millions, qui doivent nous servir à nous positionner sur différents projets en cours de réflexion. Evidemment, si nous arrivons au terme de ces 25 millions, nous reviendrons vers vous. C'est une question de transparence de ne pas demander 200 millions d'un coup vis-à-vis du Conseil communal.

Nous n'avons rien contre l'amendement proposé. Le Conseil communal est transmis en direct sur internet. Nous ferons cela avec plaisir. Vous avez une liste des projets qui peuvent être soumis dans le cadre du préavis. Nous allons suivre ces exemples. Nous allons nous ouvrir aux projets possibles dans la région lausannoise. LaZur vérifie la rentabilité à chaque projet d'importance. Elle vise à avoir une rentabilité dans le temps et sur le capital investi. Ce n'est pas de l'argent donné avec un chèque en blanc aux Services industriels, c'est de l'argent qui doit être investi pour améliorer la qualité énergétique de la région lausannoise et pour permettre une meilleure rentabilité aux Services industriels. Je vous remercie de votre soutien pour nous permettre de mettre en place ces nouveaux projets qui n'attendent que cela.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je m'excuse de prendre la parole après le municipal. J'ai bien compris le point de M. Company de maintenir un secret industriel. Je trouve qu'il est large en l'espèce. Je l'invite à réfléchir largement aux moyens qu'il aurait de pouvoir informer les composantes politiques de ces conseils sur ces projets. Il y a déjà cette nouvelle conclusion, je suis d'accord. On a une procédure qui échappe tant à la transparente qui est due par un conseil d'administration sélectionneur qu'à la transparence qui est due à une Municipalité. On a quelque chose d'obscur. Et on n'a jamais demandé la transformation des SIL en SA, on a demandé une meilleure gestion.

M. Guy Gaudard (PLR) : – On pourra faire référence à LFO SA. On a injecté 120 millions et on n’a pas d’information sur la santé de cette société anonyme qui, je le rappelle, appartient à la Ville et s’occupe de fibre optique. Aux dernières nouvelles, sa santé était chancelante. D’autre part, il y a un élément qui me semble manquer dans le préavis : c’est un paragraphe sur le stockage d’énergie. Nous parlons de production d’énergie, mais pas de stockage. Est-ce que le stockage a été prévu dans une quelconque enveloppe de ce préavis ?

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je reprends rapidement la parole, car je ne me suis pas prononcé sur l’amendement Moscheni, qui a été présenté après mon intervention préalable. Juste pour dire que, du côté du groupe Ensemble à Gauche, de manière générale, même si nous souhaitons la transparence et même si, je l’ai moi-même indiqué, le modèle des SA n’est pas le plus favorable, il me semble que les propos de M. Company sont un bon argument. On ne peut pas dévoiler toutes les activités des SIL dans des rapports qui sont rendus publics. S’il avait fallu rajouter un business plan à ce rapport-préavis, cela aurait rajouté 40 pages à ce préavis, que certains jugent un peu succinct. Un business plan contiendrait des informations qui tiennent du secret des affaires. On nous affirmait en commission qu’il y a un seuil de rentabilité minimale pour suivre les projets. Evidemment que la rentabilité est au centre du modèle.

Notre groupe est dans les premiers à critiquer la Municipalité pour des problèmes de gestion qui ont un fond politique, qui portent sur des choix politiques, comme opposer le modèle de l’administration internalisée à celui d’une SA. Je pense que le Conseil communal est légitime à exprimer un avis. Pour ma part, j’ai toujours été alarmé par des conseils communaux qui veulent pratiquer de la microgestion des activités opérationnelles des Service industriels lausannois. Quand on vient de dire qu’on ne nous a pas proposé un business plan tel que proposé dans les manuels d’économie de première année de l’Université, je trouve que c’est un argument vexatoire à l’encontre des SIL, qui méritent malgré tout mieux que cela. Le groupe Ensemble à Gauche refusera l’amendement de M. Moscheni.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je serai bref. Je voulais saluer les propos de M. Company, qui associe meilleure gouvernance à SA. On a toujours demandé une meilleure gouvernance et pas une SA. Par rapport à la transparence, j’ai bien entendu les aspects de concurrence et qu’il ne faut pas donner trop d’informations. Entre ne rien donner et tout donner il y a certainement un milieu que les personnes des SIL et la personne qui pourrait faire ce business plan pourraient trouver sans autre pour nous donner quelques informations, un peu plus que le néant qu’il est aujourd’hui dans le préavis.

Je voudrais de nouveau reposer cette question : si cet argent que l’on doit investir, ces 25 millions, était notre propre argent, le ferions-nous sur la base des informations que nous avons aujourd’hui ? Ou bien le fait que cet argent soit l’argent des Lausannois nous permet d’y aller le bras un peu plus léger, sans vraiment prendre position ou être conscient de notre obligation d’une gestion efficiente ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Pour répondre à Monsieur Gaudard. LFO est suivi attentivement par la Municipalité. C’est un investissement sur le long terme comme pour le contracting. La rentabilité n’est pas mise en question à ce jour. Concernant le stockage, il est difficile de le prévoir en contracting. Sur un contracting, ce n’est pas privilégié. Quand le stockage d’énergie deviendra efficace, ce qui n’est pas le cas à l’heure actuelle, il y a beaucoup de projets en cours via l’hydrogène notamment, qui seront examinés par les Services industriels tant que cela peut avoir à terme une importance stratégique pour l’approvisionnement énergétique de notre société.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 59 voix contre 15 et 2 abstentions.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice : – La conclusion une a été acceptée avec 10 voix et une abstention. La conclusion deux à l'unanimité. La conclusion 3 avec 10 voix, une abstention. La nouvelle conclusion quatre, à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions sont approuvées par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/32 de la Municipalité, du 12 mai 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 25'000'000.-, y compris intérêts intercalaires et coûts de main-d'œuvre interne, pour financer les prestations de service énergétique des SIL pour contribuer à la transition énergétique et au plan climat ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement du crédit mentionné au point 1 sur les rubriques 322 respectivement 334 des services concernés des SIL ;
3. sur le crédit mentionné au point 1, autoriser la Municipalité à allouer au maximum CHF 10'000'000.- sous forme de prêts d'actionnaire rémunérés pour financer le développement des activités de services énergétiques de la société LaZur Energie S.A., avec la possibilité d'utiliser si nécessaire jusqu'à 20% de ce maximum (soit CHF 2'000'000.-) comme apport de fonds propres à la société ;
4. d'informer le Conseil, par la Commission de gestion, et tout autre moyen qu'elle jugera approprié, des différents projets, de leur financement et de l'évolution du crédit d'investissement alloué.

Postulat de Mme Céline Misiego (EàG) et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques »

Rapport de commission

Présidence :	Thérèse de Meuron
Membres présents :	Anne-Françoise Decollogny Nicola Di Giulio Ngoc Huy Ho Sébastien Kessler (remplace Joël Teuscher, excusé) Anita Messere Philippe Miauton Céline Misiego

Jacques-Etienne Rastorfer (remplace Gianna Marly, excusée)
Karine Roch
Yvan Salzmann
Graziella Schaller

Représentant-e-s de la
Municipalité et de la
Direction Enfance, jeunesse,
Quartiers (DEJQ):

David Payot, Conseiller municipal, Directeur EJQ
Barbara de Kerchove, Cheffe du Services des écoles
Primaires et secondaires (SEP + S)
Catherine Nicoud, collaboratrice au SEP + S

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel-de-Ville

Date : 28 mai 2019

Début et fin de la séance : 16h.00 – 17h.00

La séance est ouverte à 16h.00 et la parole est donnée à M. Payot qui présente ses collaboratrices, soit Mme Barbara de Kerchove, Cheffe SEP + S et Mme Catherine Nicoud, que nous remercions chaleureusement pour ses notes de séance.

Par son initiative, la postulante souhaite encourager les déplacements des élèves en train, privilégier l'organisation de camps dans un environnement de proximité, ne plus subventionner les voyages en avion, d'une part pour des raisons écologiques, d'autre part pour des raisons socio-économiques (politique salariale discutable des compagnies à bas coûts).

Le Directeur Payot rappelle quelques difficultés d'application. Si la loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO) impose la gratuité de l'école, un arrêt du Tribunal Fédéral (TF) admet une participation financière des parents (CHF 16.- par jour au maximum) pour les voyages et/ou camps. En outre, il s'agit d'identifier ce qui est objet de compétence du Canton ou de la Ville.

En ce qui concerne le subventionnement de la Ville, la pratique est claire : CHF 50.- par élève pour les camps sportifs de 5 jours et CHF 80.- par élève pour les voyages d'études lors de la dernière année de l'école obligatoire.

Ces précisions étant apportées, une discussion générale s'engage.

Plusieurs commissaires abordent les différents aspects financiers des voyages : le montant de la subvention allouée aux parents par la Ville (cf. ci-dessus) ou par le Canton, la participation maximale demandée aux parents (CHF 650.- pour le post obligatoire et CHF 60.- par jour pour les autres, soit CHF 300.- pour 5 jours). L'on précise que les déplacements en avion sont moins coûteux que ceux effectués par d'autres moyens de transport, notamment par le train. Quelques commissaires rappellent leurs voyages de fin d'études qui se faisaient en train et les bons souvenirs qu'ils en gardent. Il faut admettre que les compagnies à bas coûts n'existaient pas encore... Plusieurs commissaires sont d'avis que si ces compagnies ont permis une démocratisation des voyages, elles ont aussi généré des effets désastreux sur le climat, sur certaines destinations, sur les aspects sociaux et salariaux des conditions de travail de leurs employés.

Il est suggéré de privilégier des camps en Suisse, voire d'interdire les déplacements vers l'étranger. La postulante rappelle le sens de sa démarche. Il ne s'agit en aucun cas d'interdire des voyages à l'étranger mais bien de sensibiliser tant le corps enseignant que les élèves des

coûts écologiques liés aux voyages en avion. Dès lors, il serait judicieux de réfléchir à utiliser d'autres moyens de transports, ce d'autant plus que la question écologique est déjà largement débattue par les écoliers. Preuve en est le nombre de discussions, manifestations et grèves pour le climat. Un commissaire précise que si la grande majorité (2/3) des élèves du post-obligatoire manifestent pour le climat, 8 voyages sur 10 se font néanmoins en avion.

Un commissaire rappelle que l'avion est plus accessible aux personnes à mobilité réduite que le train par exemple.

A ces aspects s'en ajoutent d'autres : quel est le but d'un voyage de classe ? Culturel ? Pédagogique ? Ludique ? Le plaisir d'être ensemble ? Une occasion unique pour certains élèves de découvrir d'autres horizons ? Plusieurs commissaires estiment que toutes ces questions, y compris celle relative à la compensation financière ou non des émissions de CO2 devraient être débattues en classe. Un commissaire estime qu'il est nécessaire d'agir sans attendre. Ajouter une étape participative avec les élèves ne ferait que retarder la réflexion, voire l'action, de la Municipalité.

Au terme de la discussion, les commissaires s'accordent à reconnaître l'intérêt de ce postulat qui, outre l'étude demandée concernant l'éventuelle suppression de la subvention octroyée pour les voyages en avion, soulève bien d'autres questions sur les voyages eux-mêmes. Le Directeur précise que cette problématique des voyages en avion est déjà débattue dans d'autres communes et qu'il serait intéressant d'avoir une vision cantonale.

Les membres de la Commission expriment le vœu suivant :

« La Commission suggère à la Municipalité d'inclure les élèves dans la discussion. »

Ce vœu, faut-il le rappeler, ne sera pas voté au plenum et n'est pas une injonction donnée à la Municipalité. (ndlr)

La parole n'étant plus demandée par les membres de la Commission, la soussignée décide de passer au vote.

Conclusion de la Commission

Par 11 voix pour et 1 abstention, la Commission décide le renvoi du postulat à la Municipalité.

P.S. La liste des destinations des voyages de fin d'études (période scolaire 2018 – 2019) reçue avec les notes de séance **pourrait** démontrer que l'immense majorité des voyages s'effectue en avion. Sur les 30 destinations, l'on peut affirmer que 2 n'ont pas été atteintes en avion (Les Mosses, Leysin) et que probablement 6 destinations françaises (Annecy, Ardèche, Camargue, Le Lubéron, Lyon, Tours) non plus. Au total, au mieux – ou au pire –, **l'on peut imaginer que 22 destinations sur 30 sont atteintes par avion. Elles pourraient néanmoins aussi l'être – ou l'avoir été – par train.**

Les 22 pays visités sont l'Allemagne (Berlin, Hambourg, Munich), l'Autriche (Vienne), la Croatie (Split), l'Espagne (Grenade et Séville, Madrid, Majorque, Malaga), la Grande-Bretagne (Edimbourg, Liverpool), l'Italie (Cagliari, Florence, Naples, Rome, Sardaigne, Sicile, Turin, Venise), Malte (Malte), les Pays-Bas (Amsterdam) et le Portugal (Lisbonne).

En d'autres termes, la liste qui nous a été envoyée par les services de M. Payot doit être lue avec beaucoup de prudence, puisque sujette à diverses interprétations.

Discussion

M. Philippe Miauton (PLR), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – De l'eau a coulé sous les ponts depuis que la commission s'est tenue il y a plus de deux ans. Plus encore depuis que la postulante a imaginé sa proposition en 2018 probablement. Rappelons également que le plan communal, et aussi

cantonal ont été dévoilés. Ainsi que l’agenda 2030 cantonal. Un guide de voyages d’études durables a été édité par le Département de la formation de la jeunesse et de la culture. Il est aligné au postulat ou l’inverse.

Je pourrais pour faire reprendre les chiffres des statistiques, lancer une discussion très technique autour des enjeux écologiques, ouvrir une discussion sur le subventionnement par la Ville, parallèle, pour un camp ou un voyage d’études ait sa place dans une cohérence cantonale, car ils interrogent avoir des disparités entre communes.

Pour faire court, le postulat invite à réfléchir sur le financement des camps, si l’avion est requis, et plus encore, il invite à réfléchir au sens de tels camps et voyages. Comme ça a été formulé dans la commission, réfléchir au sens que les élèves donnent à de tels voyages. Toujours plus loin, toujours plus vite, est-ce vraiment ce qui est attendu ? C’est un positionnement politique. Le groupe socialiste recommande le renvoi du postulat à la Municipalité.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Il s’agit d’un postulat simple qui demande que la Ville cesse de subventionner les camps scolaires quand ils sont faits en avion. Cette mesure a pour avantage d’être écologique. Pour la Suisse, 20 % des émissions sont dues au trafic aérien. L’avion long-courrier peut être justifié exceptionnellement. Mais prendre l’avion sur de grosses distances, pour un voyage de quelques jours, dans le bilan carbone du trajet est encore pire. Il y a aussi l’avantage économique. On peut penser qu’une partie de voyage se fera en Suisse, ramenant des retombées économiques dans notre pays. Il y a encore un avantage social. Les déplacements se font le plus souvent en utilisant des économies à bas coût, dont le modèle social engendre des conséquences pour la collectivité.

J’aimerais préciser qu’il ne s’agit pas d’une interdiction. Des voyages scolaires en avion vont continuer à être organisés. Mais la Ville ferait preuve d’incohérence en subventionnant ces voyages. Enfin, il s’agit d’ancrer des valeurs dans la politique communale pour qu’elle devienne évidente pour tout le monde. Je vous remercie de faire bon accueil à ce postulat.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Il est difficile de se positionner sur ce postulat. Les travaux ont divergé du texte. Si on regarde le rapport de la commission, c’est une analyse de ce que devraient être les voyages d’études en 2021. Il s’agit d’améliorer en prévoyant des critères supplémentaires.

La position de Mme Misiego est plus claire. Il s’agit d’éviter, de ne plus subventionner les voyages en avion pour les écoliers. Le PLR est opposé. Nous prenons beaucoup de mesures pour le climat. Mais il ne faut pas tomber dans des choses qui relèvent d’une certaine tartuferie. De faire peser sur les élèves ces questions avec des mesures qui n’améliorent en rien sur le long terme le climat. Le prétexte climatique est un peu malvenu, surtout pour un Conseil communal avec de nombreux membres qui se sont fait bronzer sur les îles grecques. Beaucoup d’entre vous sont allés en Grèce ou en Espagne. Je suis allé en Italie. On veut vraiment interdire aux élèves de prendre l’avion ?

Il y a quelque chose de plus fondamental. Que l’on pense que des voyages scolaires doivent être supportés par un projet pédagogique, je suis favorable. Qu’on essaye d’éviter des voyages automatiquement faits en avion ? Je suis favorable. Mais on ne peut pas exclure qu’une classe mette au point quelque chose d’intéressant qui nécessite pour son édification un voyage en avion. Il s’agit ici d’aller en Sicile par exemple. On ne peut pas exclure complètement ce cas de figure. On devrait demander, plutôt que d’enlever les subventions, quelques exigences pédagogiques quand on crée ces voyages.

Ensuite, je pense qu’il y a un risque quand on prend de telles mesures. Un risque plus général en matière de traitement des questions climatiques. C’est un risque de provincialisation de

notre société. A force de vouloir interdire tout voyage en avion, de faire du local, peut-être qu'on prive les gens de possibilités que nous avons eues, de prendre connaissance de ce qu'est le monde. C'est inopportun et cruel de viser les étudiants en leur disant : maintenant, vous irez en Suisse, écologiquement c'est davantage responsable. Alors que, d'un point de vue macro, nous avons peut-être intérêt à avoir des jeunes sortis de leur zone de confort, des jeunes sortis de Lausanne ou de Suisse centrale.

Je vous invite, au vu de l'absence totale de bénéfice réel pour le climat de cette mesure, à être sceptique, à ne pas tomber là-dedans. Ce sera des gros travaux contre le réchauffement climatique. Il faut distinguer les vraies mesures climatiques des mesures pseudo climatiques, ce que j'ai appelé la tartuferie climatique. Je vous invite à refuser ce postulat, à laisser à nos écoles la possibilité de participer à l'édification de la jeunesse en leur donnant la possibilité de voyager. Et si c'est justifié, en avion. Peut-être une position plus modérée, et cela a été dit par le Parti socialiste, devrait être adoptée. Eviter que l'avion soit un automatisme ? D'accord. Interdire toute subvention pour un voyage en avion ? Non.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je me fais un peu moins de souci pour la provincialisation de la Ville de Lausanne, la capitale olympique, une région dynamique. Il faut rester un peu sérieux dans ce débat, chers collègues. Vous avez un souci avec la question climatique. Ce n'est pas nouveau. Il faut affronter le débat. A la pause, je vous donnerai des conseils pour aller en Italie en train.

Je me permets de lire l'intervention d'un collègue absent pour un heureux évènement : « Soutenir les voyages à des fins d'études qui privilégient des modes de transport durable tombe sous le sens lorsqu'on connaît les dommages sociaux que représentent les vols à court trajet effectués par les compagnies loges. Sans remettre en cause le caractère pédagogique des voyages, qui sont une étape importante dans la vie d'une élève, il est indispensable de redonner un sens à ces voyages. Un vœu a été formulé dans la commission : que les élèves soient inclus dans la discussion avec la Municipalité. Depuis le dépôt de ce postulat, le Canton de Vaud a pris les devants en réduisant les voyages scolaires, en bonne partie en raison de la pandémie. Lorsque les destinations européennes seront à nouveau couvertes pour des motifs pédagogiques particuliers qui devront être approuvés par le DSJC, le Canton a pris la responsabilité d'adopter une mobilité respectueuse de l'environnement et de renoncer à l'avion comme mode de déplacement. Un guide de voyages d'études durables a été édité afin d'accompagner la réflexion des professionnels. Nous nous réjouissons d'entendre la Municipalité à ce sujet. Pour toutes les raisons évoquées, le groupe des Verts vous invite à accepter le renvoi du postulat à la Municipalité ».

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Tout ce que je voulais dire vient d'être dit par M. Panchard. Je n'ai plus qu'à me taire.

M. Valentin Christe (UDC) : – Plutôt que de parler de tartuferie, par respect pour la postulante, on pourrait parler de mesure alibi. Nous avons une vaste discussion autour du climat. Et des mesures à prendre. Il y a un travail de tri. Il y a des bonnes et de mauvaises idées. Cela enrichit les objets en attente dans l'ordre du jour. Nous compatissons avec M. Carrel. Il a manifestement subi un traumatisme dans sa jeunesse dans les camps de jeunesse. Pourtant, c'était sympathique. On se réjouit d'apprendre que le Canton s'est saisi de cette problématique. Dorénavant, les écoliers auront besoin d'une autorisation cantonale pour quitter le territoire autrement qu'en train. Vous voulez qu'ils aillent dans les camps scolaires à pied ? C'est une mesure gadget selon nous. Le groupe UDC refuse le postulat.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – J'ai l'impression que certains ont l'impression qu'avec ce postulat, les élèves seront contraints de rester en Suisse. Il est cependant possible de rejoindre en huit heures Londres, Berlin ou Naples. Il y a plein de destinations lointaines

et exotiques qui peuvent être rejointes avec le train. Il suffit d'une journée pour rejoindre les îles grecques en train et en bateau.

Ce postulat a sa valeur éducative. Il permet aux élèves de découvrir cette possibilité de se déplacer en Europe sans avion. Il faudrait peut-être regarder les horaires de train pour se rendre compte que la Suisse étant un petit pays, c'est très facile de sortir et d'aller loin sans prendre l'avion. On ne va pas forcer les élèves de rester à la Barboleuse, même si c'est un endroit très sympa. On peut encore voyager. Le postulat est en accord avec la volonté exprimée par différents pays européens et par la Suisse de limiter les vols en avion de court trajet. Il semble essentiel de sensibiliser les élèves à ce sujet.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Pour répondre à M. Carrel, il y a la dimension éducative par rapport aux nuisances qui relèvent des vols en avion. Nous savons aujourd'hui que les Suisses prennent beaucoup plus l'avion que les pays voisins. Ce mode de transport est le plus polluant. Il est en forte croissance. Il a un impact climatique qui approche le 27 % des émissions de gaz à effet de serre pour la Suisse. Il est important de montrer à nos enfants qu'on peut voyager en Suisse et dans tout le continent sans avion. Le train permet cette aventure. Il est important de prendre conscience qu'il faut renoncer à l'avion chaque fois que l'on peut, sauf pour éventuellement des vols outre-mer. Le postulat est plus que bienvenu, éducatif, et pour un avenir durable de la planète.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une question concernant le postulat. Vous ne voulez pas donner de subventions à une classe qui décide de prendre l'avion ? Si elle décide quand même de le faire, cela veut dire que certains élèves renonceront pour des raisons financières à partir parce que les parents n'auront pas suffisamment d'argent pour que leur enfant puisse aller avec les autres. Si ce genre de choses pouvait se passer, ça me dérangerait beaucoup. Ce serait une inégalité de traitement entre les familles. Des familles ne pourront pas se payer un voyage en avion. Comment allez-vous répondre à cette question ? J'espère que si le postulat part à la Municipalité, j'aimerais que la Municipalité envisage cet aspect d'égalité que je viens de mentionner.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Très brièvement, je sais qu'on peut aller à Berlin en train. Je suis allé en Italie en train. Ce n'est pas ça le problème. Je suis déjà allé à Minsk et à Odessa en train. Le problème du postulat, c'est son caractère absolu. Si on estime qu'il y a un contenu politique autre que de dire aux professeurs d'avoir une réflexion critique sur les voyages... Le contenu politique, c'est d'interdire les subventions pour des voyages en avion. Mais il y a des voyages qui peuvent être justifiés en avion pour un projet pédagogique. Par exemple, la Sicile est à un jour et demi de train. Il y a beaucoup d'exemples où une classe peut élaborer un projet qui peut être une étude de type écologique. Quelque chose d'intéressant. Il ne faudrait pas que ça soit automatiquement impossible. C'est le caractère absolu de la rédaction du postulat de Mme Misiego qui me dérange. Le contenu politique mène le PLR à s'y opposer.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour répondre à la légitime préoccupation sur l'accessibilité au voyage d'études de toutes les catégories sociales, en particulier des catégories précaires : couper le financement de la commune aux voyages d'études en avion n'implique pas d'empêcher tous les membres d'une classe d'y participer. Il y a plusieurs modalités de financement pour un voyage d'études. Si on appliquait ce postulat, ça voudrait dire que si tout d'un coup, un projet pédagogique impliquait de prendre l'avion... je ne sais pas ... on pourrait imaginer une classe de langue latine qui décide d'aller assez loin pour voir des vestiges d'une civilisation – je spécule. Cela impliquerait de prendre l'avion. Ça pourrait avoir plus de travail de financement provenant de sponsoring par exemple. Vous connaissez ces techniques pour trouver des moyens de financement supplémentaires. Cela pourrait compenser la suppression de la subvention communale. Céline Misiego en a parlé. Cela ne

va pas faire baisser la consommation de CO₂ par les écoliers. Mais c'est une impulsion, un message qui est donné : l'idée qu'on doit tout faire pour éviter de prendre avion. Chers collègues, des magnifiques projets pédagogiques dans le cadre de voyages d'études : qu'est-ce qu'il y a à faire en Europe en prenant le train ? La libéralisation du rail provoque des complications sur certaines destinations. Mais il y a aussi le bus. De vrais projets pédagogiques, on peut en faire sans avion. Et ce qui a été dit n'est pas vrai : dans toutes les classes, il n'y a pas cette préoccupation écologique dans la préparation d'un voyage d'études. C'est un enseignant qui vous le dit. Je le regrette. Des collègues se disent que ce n'est pas grave de prendre l'avion pour un voyage d'études. Mais c'est à ce moment-là... c'est le premier voyage extra familial. C'est là qu'il faut sensibiliser les élèves. Pour cette raison, je vous invite à voter favorablement pour le postulat. Pour qu'il y ait une mesure incitative. Pour qu'il y ait un message à tous les élèves et à tous les professionnels de l'enseignement à Lausanne.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – La variété des questions soulevées démontre la complexité du sujet. On ne peut pas se contenter d'une réponse définitive. On parle uniquement d'une prise en considération ce soir. Cela mérite d'être étudié par la Municipalité. Il reste à clarifier les compétences communales. Nous avons évoqué que le Canton s'est déterminé sur ces questions. Reste à savoir quelles sont les compétences communales au niveau du financement de ses activités.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La Municipalité ne se prononce pas sur le renvoi du postulat. En cas de renvoi, il y aura des réflexions à développer.

Le premier élément à donner, c'est de dire que le Canton exige, sauf exception dûment justifiée, que les voyages d'études ne recourent pas à l'avion. Le cadre cantonal répond en grande partie au postulat de Mme Misięgo. D'autre part, je voudrais signaler que des réflexions par rapport au mode de transport pour les voyages restent un enjeu fédéral. Il y a actuellement une motion de Benjamin Roduit pour demander que les trajets en train puissent être financés pour soutenir les transports en commun. C'est pour mettre en valeur ce mode de transport. C'est une mesure qui serait accueillie positivement à Lausanne pour soutenir les transports publics, et parce que cela apporterait une solution au financement de ses activités porter par les communes actuellement.

Il y a un arrêté fédéral de 2017 qui a précisé que ces activités faisant partie intégrale des activités scolaires. Il ne devrait pas y avoir de financement des parents, sous réserve de quelques contributions correspondant à l'alimentation et à l'hébergement. Du coup, c'est un arrêté fédéral qui implique des charges supplémentaires pour la Ville. Il s'élève à plusieurs centaines de milliers de francs par année. Cela a la vertu d'assurer une égalité entre les élèves. La capacité à mettre en contribution les parents n'est plus un critère décisif pour les voyages organisés.

Je voulais signaler la réflexion de la Ville en matière d'activités extrascolaires, la sensibilisation à l'environnement. La Ville propose en partie des activités extrascolaires qui sont organisées par les écoles, les camps de ski. Une partie des sorties sont financées par la Ville. La Ville de Lausanne cherche aussi un concept d'éducation à l'extérieur développé par la Haute école pédagogique. Du coup, c'est de prendre l'environnement comme cadre d'enseignement avec l'avantage d'avoir des objets concrets comme objets d'enseignement pour donner du sens aux élèves, comme d'autres enjeux, d'avoir une flexibilité dans l'enseignement. Les matières scolaires qui sont définies se retrouvent à prendre de multiples supports qui peuvent se retrouver au hasard des activités organisées, avec une pédagogie qui doit être repensée. C'est un travail intéressant. La Ville souhaite continuer à travailler dessus pour avoir des activités de sensibilisation à l'environnement et une nouvelle manière de donner du sens à l'enseignement.

La discussion est close.

M. Philippe Miauton (PLR), rapporteur remplaçant : – Par 11 voix pour et une abstention, le renvoi du postulat à la Municipalité a été décidé.

Le président : – La commission a émis un vœu : la commission suggère à la Municipalité d'inclure les élèves dans la discussion.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion est approuvée par 55 voix contre 16 et 4 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Céline Misiege et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 20 h 10.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Romane Benvenuti, Mme Marlène Bérard, Mme Isabelle Bonillo, M. Vincent Brayer, Mme Anna Crole-Rees, M. Jean-Pascal Gendre, Mme Alice Girardet, M. Ngoc Huy Ho, M. Sébastien Kessler, Mme Sevgui Koyuncu, Mme Astrid Lavanderos, Mme Laura Manzoni, M. Jean-Luc Masson, M. Jacques Pernet, Mme Sara Soto, Mme Rafaella Simonetti, Mme Maurane Vouga, M. Yohan Ziehli.

Membres présents 82

Membres absents excusés 18

Effectif actuel 100

A 20 h 40, à halle 35 bâtiment Sud du Palais de Beaulieu.

Premières mesures du Plan climat et stratégie de financement

Rapport-préavis N° 2021/24 du 29 avril 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je n'ai pas de remarques sur mon rapport, mais je peux donner la position de mon groupe.

La discussion est ouverte.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous discutons d'un élément important et historique à l'échelle de ce Conseil. Un deuxième rapport-préavis mettant en œuvre des mesures tangibles issues du plan climat. La nouveauté concerne essentiellement les transports publics. Il s'agit de la gratuité des transports publics pour les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI et demi-prix pour les jeunes en formation. Il ne s'agit toujours pas de la gratuité totale des transports publics, mais d'un pas vers celle-ci qui est à saluer. Il existe toujours un danger que le petit empêche le grand, celui nécessaire vers la gratuité totale des transports publics. Ceci est nécessaire pour faire de ceux-ci un véritable service public, doté d'un accès universel afin de constituer une alternative crédible aux transports individuels motorisés dont on connaît les impacts problématiques environnementaux. Cette gratuité pour toutes et tous, celle que n'a pas osée la Municipalité, nous pourrions l'obtenir ensemble en soutenant l'initiative cantonale populaire pour les transports publics gratuits lancés récemment par les forces de la gauche radicale.

Il faut également aborder le sujet qui fâche, c'est celui du financement. Pour Ensemble à gauche, le mode de financement proposé est acceptable. Mais acceptable uniquement parce que la Municipalité promet qu'il sera neutre pour le projet déménagement à Lausanne jusqu'en 2025. Date jusqu'à laquelle la taxe supplémentaire sur l'université sera compensée... Dans le fond, le financement proposé par des taxes supplémentaires sur l'électricité n'est pas un mode de financement compatible avec les principes de justice sociale ou de justice climatique pourtant évoqués dans le plan climat. Une partie de la consommation d'électricité est incompressible. Les ménages aux revenus modestes ne peuvent s'en passer. Certaines mesures ou installations permettant de réduire la consommation de l'électricité comme les panneaux solaires sont elles-mêmes très onéreuses ou ne peuvent être installées que par des propriétaires. Une taxe sur l'électricité qui cible donc mal le producteur. Il s'agit d'une taxe qui touche les petits revenus et ne prend pas en compte leur capacité contributive.

Un mode de taxation qui serait conforme aux principes du pollueur-payeur serait de faire payer en premier lieu ce qui provoque majoritairement le problème environnemental dont on parle ce soir, le changement climatique. Les études climatiques convergent vers le fait que les émissions de gaz à effet de serre sont liées à la richesse. Ça implique en effet des niveaux de consommation élevée et donc des émissions de gaz à effet de serre en proportion. Si on veut lever des fonds en conformité avec les principes de justice climatique et sociale, c'est les revenus qu'il faudrait cibler avec un impôt climatique et pas une taxe sur un bien de consommation de première nécessité comme l'électricité. Il est piquant de constater que la droite qui s'oppose à cette augmentation des taxes sur l'électricité s'oppose également à une augmentation de la taxation des plus riches. La droite est simplement opposée à toute levée de moyens financiers supplémentaires pour lutter contre le changement climatique. Elle va nous le prouver une fois de plus ce soir. Ensemble à gauche acceptera les quatre premières conclusions du rapport préavis. La dernière, la suppression de la gratuité du télé-réseau pour les aînés, nous la regrettons et prônons l'abstention. Je laisserai Céline Misiego présenter le prochain point.

Mme Karine Beausire Ballif (Soc.) : – Chers collègues, par ce préavis de qualité, détaillé et fort intéressant, la Municipalité propose un premier train de mesures dans le domaine de la mobilité et de l'arborisation pour répondre aux objectifs à atteindre pour une politique climatique forte et envoyée ambitieuse. Pour changer les habitudes de déplacement, la mobilité en ville doit s'orienter prioritairement sur les transports publics. C'est pourquoi la Municipalité propose d'octroyer une subvention à l'acquisition d'un abonnement annuel à la moitié de son prix pour les retraités, les jeunes en formation jusqu'à 25 ans, et la gratuité pour les bénéficiaires de prestations complémentaires pour favoriser les populations les plus vulnérables. Pour la reforestation, une accélération est proposée dès aujourd'hui pour que l'objectif de 50 % de surface volière soit possible d'ici 2040. Afin de lutter efficacement contre les îlots de chaleur. En attendant une stratégie globale du financement du plan climat et pour financer préserver les finances de la Ville, la Municipalité a su utiliser une fenêtre d'opportunité pour une durée de quatre ans à l'augmentation temporaire des tarifs sur l'électricité et la taxe compensée par la restitution d'un surplus de 34 millions de clients suite à un arrêt du tribunal de 2022 à 2025. Elle aura un effet neutre sur la facture des ménages. Quant aux entreprises, le plan action et rénovation du programme permettra de réduire la consommation d'énergie.

Enfin, l'exonération de l'abonnement aux télé-réseaux pour les bénéficiaires devrait être abandonnée pour des raisons juridiques. Les moyens consacrés seront injectés pour financer partiellement la subvention d'un abonnement annuel gratuit pour cette même catégorie de population. Le groupe remercie la population de la Municipalité pour ceci. La solidarité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques. Evidemment, nous soutenons ce préavis.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – L'été qui se termine a été particulièrement meurtrier. Des dômes de chaleur au Canada, des incendies, des inondations, ou même plus proche de chez nous, en Suisse centrale. Le mois de juillet a encore battu des records de chaleur et ce n'est pas fini. Vu les températures estivales qui nous permettent encore d'être sur des terrasses ces jours. Encore plus grave que le réchauffement climatique, la biodiversité est en chute libre. Nous atteignons plusieurs points de non-retour comme la forêt amazonienne récemment. Il est donc nécessaire de le rappeler afin qu'il ne fasse aucun doute que notre plan climat et toutes les mesures qui sont corrélées doivent mériter notre plus grande attention et la plus grande urgence. Ce soir, nous discutons une des premières mesures qui concernent la gratuité et les subventions des transports pour une certaine partie de la population. Le plan canopée ainsi que le financement de ceux-ci. Le groupe des Verts soutient fortement la gratuité des transports publics ainsi qu'évidemment leur développement. C'est une mesure importante

pour le transport modal indispensable à la dévoiturisation. Cette mesure pour les retraités et pour les jeunes en formation va dans la bonne direction. Le plan canopée est également un élément essentiel dans le plan climat pour le volet médication qu'adaptation. Le financement de ces mesures a été bien discuté en commission, car il peut paraître inéquitable. Il nécessitera l'allocation d'autres fonds pour la pérennisation des mesures proposées. L'attentisme nous coûtera de toute façon beaucoup plus cher. Notre groupe soutiendra toutes les conclusions en rapport y compris maintenant qui permettra de mesurer les mesures proposées et nous attendons avec hâte la suite des mesures.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le titre du préavis en discussion est « Premières mesures du plan climat et stratégie de financement ». Ce préavis définit les premières mesures du plan climat et, point crucial, il explique la manière de les financer. Dans le cadre du financement qui est présenté, j'aimerais présenter un rapide historique. L'ElCom a donné une amende de 34 millions à la Ville de Lausanne pour surfacturation de l'énergie électrique pendant les années 2010-2011. Les Lausannois ont payé trop cher par rapport à ce qu'ils auraient dû et devraient avoir une baisse de l'électricité pour compenser ce surcoût. La Ville devrait aujourd'hui rembourser cet argent qui a été trop perçu, baisser le prix de l'énergie électrique de 20 %. La Ville va baisser le prix de l'énergie électrique comme l'ElCom, mais en même temps, elle va augmenter les taxes communales de 40 %, ce qui pour le consommateur lausannois va paraître comme étant une bonne affaire. Mais en fait, il perd de l'argent puisqu'il aura surpayé en 2010 et 2011 et n'aura pas d'argent dans son portefeuille puisque les taxes vont compenser cette baisse.

Cette manière de faire, je l'appellerai une combine ou un tour de passe-passe qui donnera l'impression aux Lausannois que le Plan climat de la Municipalité ne coûte rien. Or, il est très clair que ce plan climat amène une augmentation de la fiscalité. Certains d'entre vous diront que la fiscalité à Lausanne, c'est pas très cher, pourquoi ne pas l'augmenter. Je demanderai à M. Tétaz de projeter un graphique que j'ai imprimé pour vous. Sur ce graphique, ce n'est pas très visible, mais vous avez le prix, le montant des taxes communales sur le prix de l'électricité. A gauche, dans le premier orange ou violet, vous avez la moyenne suisse qui est à 0,9 centime par kilowatt. À droite, dans le deuxième carré violet, vous avez Lausanne qui est à 5,38 centimes par kilowatt. Nous avons à Lausanne une situation fiscale six fois pire que la moyenne de la Suisse. Mesdames et messieurs, tout ça pour vous dire qu'à Lausanne nous ne sommes pas dans un havre fiscal, mais dans un enfer fiscal comme vous le montre ce graphique.

Question : est-ce que ce que propose la Ville de Lausanne: la morale. Vous me direz que faire de la morale avec la politique, mais dans une logique de redonner de l'argent à des personnes à qui on a trop pris, ce qui est proposé aujourd'hui n'est pas tout à fait moral. Deuxième question : est-ce que c'est transparent aujourd'hui, la manière dont ce préavis est structuré donne à penser aux Lausannois que ça ne donne rien. Mais pour avoir une durée d'acceptabilité du plan climat, il faut qu'une transparence soit communiquée. On sent d'ailleurs une certaine gêne de la Municipalité par rapport à ce financement. Dans le rapport par rapport à la commission, on lit « la Municipalité justifie son choix par le fait qu'il faudrait une hausse d'impôt dans, 1,5 pour obtenir un financement équivalent. Or, une telle augmentation du taux d'imposition ne serait politiquement pas praticable et ne serait probablement pas acceptée par la population ». La Municipalité a donc préféré percevoir une augmentation de taxe sur quatre ans. Le message est clair. Si on dit aux Lausannois que ça va coûter et que c'est dit clairement, il a un très fort risque que ces Lausannois disent non. Est-ce que c'est une politique transparente, est-ce que c'est moral de faire passer ce financement en catimini ?

Dernier point, la durabilité. Ce financement n'a une durée que de quatre ans. Après quatre ans, il n'y aura plus d'argent. Je vous demande si après quatre ans, les transports publics seront à nouveau payants. Je ne crois pas. L'UDC s'opposera à ce préavis. Il est important que dans une logique de transparence et de durabilité, ce soit transparent. Le plan climat de la Municipalité doit impliquer une augmentation importante de la fiscalité. Les seules mesures dont on discute aujourd'hui coûtent déjà 1,5 point d'impôt. Dans une logique de transparence, j'ai une question à la Municipalité. Dans les comptes 2020, une provision a été faite avec l'intitulé « risques régulateurs dans le domaine de l'énergie ». Tout porte à croire que ce sont des provisions pour une surfacturation de l'électricité comme l'étaient les 34 millions. Vu que l'ElCom a déjà statué sur les 34 millions, la Ville de Lausanne serait en train de faire une chose illégale. En faisant à nouveau des réserves sur le prix de l'électricité. La loi fédérale ne prévoit pas de risque de régulation. En effet, la loi prévoit un système de différence de couverture et je vous renvoie à l'article 19 alinéa 2 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. En d'autres termes, les 14,2 millions doivent être dissous immédiatement et une baisse de l'énergie électrique doit être appliquée. Mesdames et messieurs, je suis prêt à avoir une explication de la Municipalité par rapport à cette provision de 14,2 millions. Et à peut-être retirer ce que je viens de dire.

Vincent Vouillamoz (V'L) : – Ce préavis semble proposer des mesures sociales plutôt que climatiques. Nous estimons que les subventions sont pertinentes, bien plus adaptées qu'une gratuité généralisée utopique. Rien n'est vraiment gratuit. Quand se posera la question de la gratuité, la question sera de comment financer le manque à gagner des entreprises de transports publics et comment financer leur développement.

Revenons au préavis que la Municipalité nous soumet ce soir. En sus de l'allocation supplémentaire à l'arborisation de la ville, nous partageons la stratégie municipale, visant d'une part à inciter les personnes retraitées à renoncer à leur voiture, et d'autre part à encourager les jeunes à rester fidèles aux transports publics plutôt que d'opter pour la mobilité individuelle motorisée. En profitant d'une astucieuse opportunité financière, où la nouvelle taxe imposée par le préavis sera neutralisée par un remboursement d'un trop-perçu sur d'anciennes factures d'électricité, la Municipalité met en place un programme de mesures temporairement indolores pour les finances publiques.

A l'issue de la phase du remboursement du trop-perçu encaissé par les SIL, le débat sur le financement de mesures qu'il sera alors probablement irréaliste de supprimer reprendra dans quatre ans. Dans cette perspective, il est nécessaire que l'impact effectif des mesures proposées puisse être évalué. Aujourd'hui, la mobilité génère 700 kg équivalents CO₂ par personne, à Lausanne. Tout comme la commission vous le recommande, on vous invite à approuver les conclusions du préavis municipal et la nouvelle conclusion numéro 6 par laquelle nous proposons que le Conseil communal charge la Municipalité de réaliser un monitoring de l'impact des mesures proposées sur l'émission des gaz à effet de serre.

Mme Céline Misiego (EàG) : – La Municipalité prévoit un certain abandon de la gratuité. Nous regrettons la suppression pour ces bénéficiaires. Il s'agit d'une prestation qu'on a supprimée pour les bénéficiaires qui ont peu. Rappelons l'importance de bénéficier d'une connexion internet. C'est quasiment obligatoire pour chercher du travail, pour faire des démarches auprès de l'assurance-maladie, la gestion de son compte en banque. Ne pas bénéficier d'un accès internet revient à être exclu dans certains domaines. C'est la fracture numérique. A l'ère numérique, une personne sans accès risque d'être désavantagée. Elle est menacée d'exclusion de la vie sociale. Nous déposerons un postulat pour proposer une nouvelle solution à ces bénéficiaires, avec des tarifs avantageux. Notre groupe s'abstiendra sur la conclusion numéro 5.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je prends la parole au nom du groupe PLR qui a soutenu le postulat que les deux premiers préavis concernant le Plan climat, malgré certaines critiques formulées lors du deuxième préavis. La présentation du Plan climat en général. Et pourtant, dans le cas qui nous intéresse ce soir, la Municipalité nous convainc partiellement. On estime que le Plan climat ne pourra pas se réaliser avec les mesures présentées ce soir. Nous avons deux angles de critique. La première critique concerne le financement. Nous estimons qu'il y a un problème à ne pas présenter un plan de financement pérenne pour des mesures climatiques qui se prolongent plus longtemps que dans les trois années qui viennent. Bon appétit à M. le syndic. Nous estimons que la Municipalité devrait anticiper les nombreux problèmes de financement que le plan climat va poser en nous présentant une stratégie globale, plutôt que celle présentée dans ce préavis. Elle nous annonce que la Municipalité élaborera une stratégie de financement qui viendra plus tard. Ce financement n'est pas pérenne. Il y a plus : il est problématique de financer finalement les mesures de réduction des gaz à effet de serre en taxant une énergie propre, l'électricité qui sera mise à contribution pour diminuer l'usage des agents fossiles.

Je rassure M. Dupuis. Nous avons d'ores et déjà soutenu, lors de la première présentation du plan climat, une augmentation des taxes sur l'électricité en vue de nouveaux financements. Maintenant, ça n'est pas pertinent. Cela a été expliqué par M. Moscheni. Il y a un effet d'aubaine de la Municipalité sur un trop-perçu des SIL sur les factures d'électricité des Lausannois. On ne peut pas lui en vouloir de profiter de cet effet d'aubaine. La Municipalité ne peut pas nous en vouloir de dénoncer.

Nous avons des doutes sur les mesures à prioriser. A l'exception de la canopée, nous ne comprenons pas ce qui a présidé au choix de ces mesures sur les transports publics comme étant les premières qui doivent être réalisées pour le Plan climat. Il est demandé une conclusion supplémentaire. Nous manquons d'une vision du coût et de l'efficacité des mesures par rapport à l'objectif du plan climat. Nous ne savons pas s'il n'aurait pas fallu prioriser une autre mesure de densification du réseau plutôt qu'une mesure d'abaissement des prix des transports publics. Nous renvoyons ici à l'excellente prise de position sur l'initiative sur la gratuité déposée par la gauche de combat. Il semblerait que tous les conseillers ne sont pas à la même antenne. Nous estimons que la priorisation des mesures est inexplicable, à part sur un point de vue politique, avec leurs convergences par rapport au programme politique de la majorité. Il s'agit d'une mesure de politique sociale. D'une mesure en faveur des partis majoritaires plutôt qu'une réelle mesure qui vise à diminuer ou atteindre la neutralité carbone.

Nous rappelons qu'à nos yeux, il n'y a pas de convergence parfaite entre le programme politique de la majorité et les mesures à prendre pour atteindre la neutralité carbone. Je tiens à préciser que nous soutiendrons la conclusion sur le Plan canopée. C'est un soutien politique. Nous sommes conscients qu'en refusant le financement, nous soutenons politiquement une mesure qui n'est plus financée. Nous demandons à la Municipalité de la financer différemment. Nous demandons un plan plus large. Nous estimons que cette mesure spécifique de médiation du risque climatique est positive. Elle répond à des demandes de conseillers communaux PLR. Nous la soutiendrons. Au final, nous refuserons la proposition d'augmentation de la taxe et son usage pour abaisser les prix des transports publics. Nous accepterons la conclusion sur la canopée. Et aussi la conclusion sur le monitoring des mesures proposées, en regrettant toutefois que cela ne soit pas venu avant la proposition de mesures pour permettre de les hiérarchiser. Et qu'on n'ait pas une vision plus claire du financement du Plan climat.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Aujourd'hui, nous avons la chance de nous pencher sur les premières mesures de notre Plan climat. Plus précisément au sujet des mesures sur la

mobilité. Nous avons pour objectif zéro émission directe de CO₂ d'ici 2030. Pour réaliser ce plan ambitieux, il est nécessaire que la Ville soit proactive. Cependant, proactive ne veut pas dire décider de mesures dans la précipitation. Ce premier train de mesures doit inclure tout le monde à son bord afin de proposer des solutions concrètes et adéquates au contexte de vie de chacune et chacun. C'est le cas avec les trois publics cibles du préavis. Il est prévu d'octroyer aux personnes à la retraite un rabais de moitié prix sur leur abonnement Mobilis. Cette mesure est souhaitable car c'est une période de la vie où un questionnement sur l'abandon de la conduite d'un véhicule motorisé peut se faire, notamment. Il est donc important de proposer une alternative abordable et accessible.

Par ailleurs, les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI font partie du deuxième public cible. Le subventionnement de l'entièreté du prix de l'abonnement pour ces dernières et derniers est une mesure sociale importante. Preuve de la pertinence de la mesure, les premières estimations tablent sur une augmentation de 300% du nombre d'abonnements annuels acquis. Les jeunes ne sont pas en reste. Celles et ceux qui sont en formation jusqu'à 25 ans pourront bénéficier d'un rabais de 50% sur l'abonnement junior. Soutenir en particulier les jeunes a du sens, car le début de la vingtaine est le moment où peut se jouer un changement de mode de mobilité. La possibilité d'obtenir le permis de conduire peut détourner les jeunes de l'utilisation des transports en commun. Les préoccupations environnementales sont pourtant grandissantes au sein de cette même catégorie de la population, mais les solutions proposées pour répondre aux enjeux climatiques doivent être accessibles financièrement. Adopter un mode de transport écologique ne doit pas peser sur le porte-monnaie, cela doit continuer à être encouragé, et même avantage. Cette période de la vie constitue un moment décisif où il faut convaincre ces individus de continuer à utiliser les transports publics. Vous l'aurez donc compris, le groupe socialiste soutient le présent préavis et se réjouit des prochaines mesures liées à la mise en œuvre du Plan climat.

Xavier de Haller (PLR) : – A toutes fins utiles, je déclare que je suis président de la section vaudoise de l'ACS Vaud. C'est très intéressant, ce préavis, parce qu'au fond, si on écoute les intervenants qui ont pris la parole jusqu'à présent, le mot climat, le mot protection de l'environnement, diminution de la charge de CO₂, ces expressions apparaissent très peu. Mais le mot qui revient, c'est « gratuité ». A doubler de transports publics et parfois la notion de social. Comme l'a dit Matthieu Carrel, sous le gentil enrobage climatique, la Municipalité nous propose une mesure sociale. Je reviens un peu en particulier de ce préavis qui est critiquable, la volonté de transformer la marche forcée et les habitudes en termes de mobilité. Trois groupes de la population sont visés. Les jeunes, les personnes en situation financière précaire, les retraités. S'agissant des situations financières, l'accès aux transports publics et de la mobilité pour les bénéficiaires des prestations complémentaires devraient permettre de tripler le nombre d'abonnements annuels, selon la Ville. C'est une estimation. S'agissant des jeunes, elle nous dit que cette mesure devrait permettre d'augmenter de façon immédiate le nombre d'abonnements annuels, de 70 %. On ne sait pas exactement sur quoi se fondent ces appréciations, si ce n'est la grosse boule de cristal de la Municipalité.

Pour les retraités, c'est un peu plus fiable. On nous dit, les études montrent que la voiture, considérée comme une garantie d'indépendance, reste le moyen privilégié pour assurer les trajets majoritairement courts et urbains de cette catégorie de la population des personnes de plus de 64 ans. On voit que pour une catégorie de la population, la voiture est bien nécessaire. Le PLR considère aujourd'hui cette volonté de distribuer des prestations sociales comme fautive. Elle ne va pas dans le sens d'une protection du climat. Contrairement à ce qui a été dit ce soir, le PLR n'a aucun problème urbain ou agricole. Avec la problématique climatique. Au contraire, il souhaite proposer des mesures libérales, responsables, afin de lutter contre l'émission de CO₂. Une des mesures que le PLR va prochainement soumettre à cet organe délibérant, c'est la transition énergétique.

Pour le PLR, il faut oser donner un coup de gaz à la transition énergétique. Nous avons déposé aujourd'hui un postulat qui demande la mise en œuvre de mesures concrètes qui ont pour but rapidement, sur un système éprouvé, notamment en Norvège, de forcer ou en tout cas d'inciter les gens à remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques. Ce sont des mesures simples. Nous les développerons dans le cadre de l'analyse du postulat. Mais ce sont des mesures pratiques, immédiates, dont le financement est assuré, et qui permettent d'avoir un effet tangible sur les émissions de gaz à effet de serre, tout en garantissant toujours la liberté de chacun de se déplacer selon le mode de transport dont il a envie. Au nom du groupe PLR, je vous invite à rejeter ce préavis qui n'est pas un préavis climatique, mais qui n'est qu'un préavis social.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je ne reviendrai pas sur l'objectif du préavis qui est tout à fait louable. Mais sur cette stratégie de financement qui pose quelques problèmes. Même une rapide lecture de ce préavis laisse une grande place aux taxes supplémentaires et à cet effet d'aubaine cité par mon collègue précédemment pour financer un certain nombre de mesures. Si on additionne rapidement ces mesures, en page 3, on se rend compte qu'il y a 3,1 millions pour des subventions abonnements, 1,5 million pour des mesures pour le report modal, et 1 million pour un plan d'arborisation. Je prétends que cette Ville a déjà cet argent.

Pour rappel, lorsqu'il y a eu cet accord Canton-Commune, nous en avons largement discuté, la Ville a su créer un point d'impôt aux différents habitants de cette ville. Si vous faites le calcul d'un point d'impôt et de ce que la Ville met de la page 3 de ce rapport, vous réalisez qu'il y aura nettement moins d'argent à trouver. Ça me fait dire que la gestion financière de la Ville pourrait être un peu plus responsable par rapport à ce qu'elle retire comme marge de manœuvre fiscale. Elle pourrait le faire valoir quelques années plus tard, car la Ville a cet argent.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Déjà, monsieur Moscheni, il faut rectifier la question du trop-perçu au niveau des tarifs de l'électricité par la Ville. Il ne s'agit pas d'une amende. Vu le propos que vous défendez, vous avez tout intérêt à diffuser cette fake news en bon français. Mais le Tribunal fédéral impose à la Ville de restituer des montants trop élevés qui ont été perçus par le passé. Il ne s'agit pas d'une amende. Sur le fond plus politique, messieurs Moscheni et Carrel, j'ai l'impression que vous ramez ce soir. Vous criez d'un côté à l'augmentation d'impôts, de taxes, puis vous considérez augmenter la taxe sur l'électricité qui serait antisociale. Est-ce que c'est une façon d'essayer de prendre la gauche et les écologistes à leur propre jeu ? Je ne sais pas, mais vous êtes dans une contradiction. C'est assez drôle à écouter. Et ensuite, vous affirmez que cette gratuité ciblée n'aurait aucun effet sur l'environnement. Sur le climat. Elle serait simplement une mesure sociale. Vous naviguez à vue. Même si d'autres collègues interviennent par la suite derrière. On voit certaines formes de contradictions.

La question, c'est quelles sont vos six solutions. Vous annoncez un postulat qui part du principe qu'on pourrait remplacer la voiture individuelle par d'autres types de véhicules. Ce n'est pas une vision partagée par les écologistes et une majorité de la gauche. Qu'il faut réduire massivement la place des voitures en ville et au-delà. Sur le financement, la question, c'est comment financer ? Vous ne proposez aucune piste. J'y reviendrai. Vous ne proposez aucune piste et vous parlez en même temps de la sortie du gaz. Mais cette sortie va coûter énormément à la Ville. Si on pense à l'isolation des bâtiments. Il y a des investissements qui sont massifs. Pas de taxes d'un côté, vous confondez taxes et impôts parce que ça vous arrange, mais je suis impatient de vous entendre sur les moyens de financement autres que par l'innovation, brandie comme un slogan. Sur l'augmentation de la taxe sur l'électricité qui sera temporaire, dans le rapport, c'est important de le rappeler ici, c'est toujours une

augmentation, mais on parlera de 50 francs par mois pour un ménage de quatre personnes. Il faut remettre ça au milieu du débat.

J'adore vous écouter, monsieur Haller. Il y a toujours un moment où vous dérapez. Le sacro-saint droit à la voiture individuelle. Il y a toujours un moment où vous y arrivez. Aujourd'hui, on parle de mobilité, ça semble évident. Vous questionnez le subventionnement des abonnements de transports publics. En imaginant que ce n'est pas du tout un élément climatique ou environnemental. Mais évidemment que si vous avez un incitatif, une incitation, vous aurez plus de personnes qui prendront les transports publics. Et qui seront moins obligées d'utiliser leur voiture individuelle même si elles vous sont si chères. Encore un élément pour finir, on évite le sujet de l'arborescence, mais il n'y a pas besoin de vous expliquer le lien entre le climat et cet aspect. C'est essentiel au niveau de l'adaptation au changement climatique. Sur la transition énergétique, on aura l'occasion d'y revenir. C'est les premiers investissements. Ces prochaines années, on sera dans une tout autre échelle. Je serais impatient d'entendre vos solutions en matière de financement. Je pense que vous serez encore plus dans une forme de contradiction.

Xavier de Haller (PLR) : – J'ai la chance de pouvoir dupliquer dans l'enchaînement de M. Panchard. J'en suis ravi. Les mesures qui sont proposées par le PLR sont simples et quasiment immédiatement finançables. Qu'on le veuille ou non, la transition énergétique et conserver la mobilité individuelle et les véhicules, c'est matériellement inévitable. Je n'aurai pas d'autre mot à utiliser que le mot « fantasme ». Pour penser qu'on aura réduit à zéro les émissions de CO₂ en 2030. Ce n'est pas pragmatique. Ce qu'on propose, c'est de favoriser cette transition énergétique, car nous estimons que les expériences qui sont faites dans un certain nombre de pays européens, notamment au Nord, montrent une transition énergétique vers des véhicules électriques et permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures pragmatiques et immédiatement finançables sont simples.

La première, c'est de créer des bornes de recharge rapide communales, financées grâce aux fonds sur les stationnements qui a généré de l'argent depuis 2008. Ensuite, c'est accorder certaines exonérations de taxes sur le stationnement des véhicules électriques. Troisième mesure, accorder des facilités aux utilisateurs de véhicules thermiques lorsqu'ils sont plusieurs dans le véhicule. Typiquement, utiliser les couloirs de bus quand il y a plusieurs personnes dans un véhicule thermique. Et enfin, favoriser le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule 100 % électrique quand on achèterait un véhicule. Il y a des familles qui ont besoin de racheter un véhicule. Ce n'est pas un choix de luxe. Cette subvention, parce qu'on peut aussi subventionner ce genre de transition, peut être financée rapidement par le fonds pour le développement durable. Les moyens existent. Ce sont des mesures qui peuvent être mises en œuvre à brève échéance et qui auront un véritable impact sur les gaz à effet de serre.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais me concentrer ce soir sur deux aspects du préavis qui ont été ceux qui sont les plus débattus ce soir. Les mesures sur les transports publics et le financement des mesures que nous proposons. Un mot pour M. de Haller pour commencer. Pour vous dire qu'on sait assez bien ce qui se passe quand on aborde la question climatique sans vouloir aborder la question sociale. Ça aboutit au refus de la loi sur le CO₂, au mouvement des gilets jaunes en France. Et nous ne trouverons aucune issue raisonnable aux enjeux climatiques si on ne prend pas la peine de prendre toute la population avec nous. Et fédérer l'ensemble de la population sur un projet.

Si on doit considérer que la transition climatique doit se faire au détriment des classes modestes, celles et ceux qui ont des petits revenus, on n'a aucune chance d'y arriver. C'est antisocial sur le fond, mais sur le plan pragmatique, on n'a aucune chance d'y arriver. On doit prendre des mesures fortes sur le plan climatique. Mais aussi des mesures qui tiennent

compte des équilibres sociaux et des impacts que va avoir le changement climatique sur le porte-monnaie des ménages. Si vous voulez opposer la fin du monde la fin du mois, vous n’y arriverez pas. Vous évoquez la transition que nous allons devoir faire en termes de mobilité. Je ne sais pas où vous avez inventé que la Ville de Lausanne ne voulait plus de mobilité individuelle. Le plan qu’a proposé la Ville de Lausanne et auquel vous devriez adhérer, est de renoncer à l’essence. Nous devons renoncer à l’essentiel où nous voulons respecter les accords de Paris. A Lausanne, dans le Canton de Vaud, en Suisse, en Europe et dans le monde entier. C’est un choix impératif. Ce sera un impératif. De pouvoir renoncer aux véhicules thermiques. Est-ce que ce sera en 2030, ou plus tard ? On verra bien. C’est une certitude qu’on va devoir faire cette transition, et qui va demeurer effectivement. Ça n’a jamais été contesté. Ça va demeurer au-delà de 2030. Et sans doute après, une part de mobilité individuelle. Des gens auront besoin de leur véhicule. Des gens ne pourront pas faire autrement. Ce serait une position absurde de vouloir totalement supprimer la mobilité individuelle.

Mais ça va devoir diminuer et on va devoir aller de pair avec un transfert modal et un basculement de ce qui va rester comme véhicules individuels vers une mobilité électrique ou hydrogène. Et ça, monsieur de Haller, ça coûte. Aujourd’hui, un véhicule électrique, même avec les subventions qui interviennent, ça coûte beaucoup plus cher qu’un véhicule thermique. Et respectivement beaucoup plus cher qu’un véhicule thermique d’occasion qui est le choix que font de nombreux ménages. On doit prendre des mesures parallèlement à cela pour rendre les transports publics supportables du point de vue financier. Ce qu’ils ne sont plus depuis plus longtemps en Suisse. Le prix des transports publics en Suisse a augmenté depuis vingt ans beaucoup plus vite que le coût de la vie. Les transports publics sont devenus très onéreux et on a besoin de mesures fortes pour les rendre abordables et accessibles à toute la population.

Nous avançons par étapes. Chacun juge de la taille des pas. C’est une question relative. Nous sommes la seule grande ville de Suisse à prendre des mesures de cette ampleur en matière de soutien aux transports publics. Les petits pas, ça finit par faire des grands. Nous avons pris une mesure il y a quelques années de gratuité et de demi-tarif pour les jeunes jusqu’à 20 ans. Nous franchissons aujourd’hui une étape supplémentaire et elle est loin d’être négligeable. En étendant ces mesures jusqu’à 25 ans pour les jeunes en formation, et aux ensembles des retraités, une population qui a grandi avec la voiture et dont nous pouvons escompter qu’elle y renonce, notamment par un soutien social de réduction du prix des abonnements de transports publics. Et nous complétons ces mesures par une mesure qui vient compenser la gratuité du téléseuil. Mais qui est en réalité bien plus généreuse que la mesure existante jusqu’à aujourd’hui. Je vous invite quand même à faire une pesée des intérêts. Nous avons une gratuité des téléseuils qui coûtaient une vingtaine de francs par mois. Nous la remplaçons par une mesure de gratuité des transports publics qui vaut de 600 à 800 francs par année selon les catégories d’usagers. C’est largement un pari gagnant pour les populations concernées.

Nous sommes convaincus qu’il faut combiner la question climatique avec la question sociale. On doit veiller à avoir tout le monde avec nous que si on veut faire de la cause climatique une cause commune et partagée dans cette ville et dans ce pays, on a besoin d’avoir tout le monde avec nous. On ne peut pas opposer les populations les unes contre les autres. C’est le sens des mesures que nous proposons.

Un mot encore sur les mesures que vous proposez, monsieur de Haller, en matière de mobilité. C’est bien aimable de critiquer les financements des mesures qu’on propose et de proposer des mesures qui n’ont pas la seule source de financement. Des mesures financées par des fonds dont les montants sont déjà à d’autres activités. Il n’y a aucun financement

pour les mesures que vous proposez. Peut-être qu'elles sont intelligentes, indéniablement, la pose de bornes électriques en ville est une nécessité, c'est une nécessité qui va coûter beaucoup d'argent. Les enjeux climatiques passent par des réductions de production de CO₂, dans le domaine de la mobilité principalement, et dans le domaine du chauffage du bâtiment. Ce sont les mesures qu'enclenche aujourd'hui la Municipalité et, dans le domaine des transports, nous le faisons en combinant parallèlement à des mesures de baisse des prix des transports publics.

Un mot maintenant sur les critiques de l'UDC et du PLR sur les financements. Vous êtes très aimables de nous proposer ce soir d'augmenter le coefficient d'impôt. C'est presque touchant de votre part. Si nous le faisons ce soir, il n'y aurait pas un ou une pour voter la moindre augmentation du coefficient d'impôt. Si elle devait passer dans ce Conseil communal, voulant surveiller immédiatement un référendum, il est probable que vous le gagneriez. Les solutions de financement qui sont ici proposées sont intelligentes. Elles permettent pour trois ou quatre ans de trouver un financement sans surcoût pour la population puisqu'on compense une baisse de tarif par une augmentation de taxe. On peut faire une opération neutre. On a une certaine chance de pouvoir le faire. La solution qu'on a trouvée est une bonne solution. Nous mènerons le débat sur le financement dans quatre ans. Quand il y aura lieu de le mener. Mais aujourd'hui, c'est une bonne solution qui permet d'enclencher la machine. Nous ferons une évaluation des impacts de CO₂ comme ça a été souhaité. C'est une remarque intelligente qui a été faite par les verts libéraux. De souhaiter qu'on puisse mesurer l'impact en termes de CO₂ des mesures que vous décidez ce soir. Mais nous avons trouvé une source de financement.

C'est un comble que vous veniez ce soir nous dire que nous devrions faire autrement et augmenter la fiscalité. Vous souhaitez qu'on soit transparent, comme si ce préavis ne l'était pas. Il l'est entièrement. Les augmentations de taxes proposées sont transparentes. Vous avez l'ensemble des chiffres dans le préavis. Nous n'avons rien caché et nous avons souhaité aussi que ces mesures soient non pérennes de manière à ce qu'on puisse être dans le respect de l'ensemble des groupes politiques et qu'on puisse avoir un débat sur le financement qui soit clair et transparent et ouvert dans quatre ans. Je ne vois pas les reproches que vous pouvez faire sur le mode de financement qui a été retenu. C'est un mode de financement qui a l'avantage d'être indolore pour la population lausannoise et c'est plutôt à saluer. Les enjeux climatiques vont impliquer des investissements extrêmement importants de la part de la collectivité. Ça va être un des gros défis auxquels nous allons être confrontés, de trouver des financements. Voilà pourquoi je vous invite à adopter l'ensemble des conclusions de ce préavis.

Xavier de Haller (PLR) : – Monsieur le syndic, j'ai écouté attentivement vos paroles, qui sont frappées de bon sens et englobent tout un chacun. En particulier quand vous avez dit que la transition énergétique devait se faire avec tout le monde et pas au détriment de certains. Vous avez parlé d'unifier ou de prendre toute la population avec vous. En termes de mobilité, cette population, elle doit aussi être considérée dans son ensemble. Lorsqu'on dit qu'on veut supprimer ou diminuer drastiquement un type de mobilité au profit d'une autre, c'est effectivement une partie de la population qu'on va marginaliser.

S'agissant des objectifs fixés par la Municipalité, contrairement à ce que vous semblez dire, je n'ai rien inventé, je cite le rapport, préavis page 25 : « la Municipalité se fixait également comme objectif l'élimination des véhicules thermiques d'ici 2030 ». Aujourd'hui, je vous le dis, cette mesure n'est matériellement pas réalisable et on ne pourra pas atteindre cet objectif. Vous pouvez dire que j'ai inventé quelque chose, mais le PLR vous propose des mesures pragmatiques, et qui ont une solution de financements qui seront également proposées dans le postulat. Je me permets de souligner que s'il y a des fonds qui permettent de financer

l'acquisition de vélos électrique, il y a aussi des fonds qui peuvent permettre d'aider certaines familles ou certains contribuables à remplacer leur véhicule thermique par un véhicule électrique. S'agissant de l'aspect social, les propositions qui seront faites n'ont pas uniquement pour but d'aider les riches. L'idée, c'est de favoriser la transition énergétique et d'accorder de la facilité à toute personne qui détiendrait un véhicule électrique.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'ai aussi écouté très attentivement ce que M. le syndic a dit. Je me permets quand même de relever un point. Le risque social qui a été très justement relevé, on ne le combat pas avec les expédients qu'on a ici. C'est une source de financement opportune de trois ans qu'on devra renouveler lors d'un nouveau débat dans quatre ans. Le problème qu'on a, et vous devez être d'accord avec ça, c'est qu'on n'a pas de vision plus globale du financement du plan climat, sur d'éventuelles réaffectations de ressources qui sont déjà à la Ville. On n'a pas de vision globale.

Pour moi, le risque social existera toujours tant qu'on procédera par préavis de secteur réalisé avec des modes de financement secteur. Chacun des préavis que vous nous proposerez seront dans l'ensemble pour la population, un à un, acceptable, indolore, vous pourrez utiliser tous les termes. C'est dans le cumul des préavis qu'on verra si les tensions sociales apparaîtront. Parce que la Municipalité aura trop tiré sur la corde. Ce qu'on demande, c'est ce qui est annoncé, mais pas encore fait, c'était annoncé dans le plan climat, c'était des lignes de financement plus générales pour les années à venir, qui sont la base nécessaire si on veut éviter toute tension sociale, les mesures ne seraient pas finançables, ou que le cumul des mesures prises devenait insupportable pour la population.

M. Philippe Miauton (PLR) : – A mon tour de revenir sur un propos qui a été tenu par notre syndic. Vous le reconnaissez, ça paraît compliqué que je vienne vous demander d'augmenter les impôts à Lausanne. Je me contredirais par rapport à un certain nombre d'années ici. Je crois que vous faites semblant de ne pas m'avoir compris, monsieur le syndic. Je ne vous ai pas dit qu'il fallait augmenter d'un point d'impôt prochainement la fiscalité lausannoise, mais plutôt de reconnaître qu'il y a quelques années, vous avez gagné un point d'impôt dans un accord avec le Canton. Cet argent, il aurait été intelligent de reconnaître qu'il a fait un bénéfice. C'est une façon de le voir. Et qu'elle pouvait rétrocéder ce bénéfice à la population en activant un plan ambitieux. J'aimerais corriger cette vue un peu biaisée de mes propos. Je suis certain que le syndic l'avait compris à ma première intervention.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets d'intervenir après M. le syndic, que j'ai également écouté attentivement. Je voudrais vous rappeler ce que vous avez dit en commission : « la Municipalité justifie son choix par le fait qu'il faudrait une hausse d'impôt d'environ 1,5 point pour obtenir un financement équivalent. Mais une telle augmentation du taux d'imposition ne serait politiquement pas praticable et ne serait probablement pas acceptée par la population. » Vous avez parlé de la population, pas de la droite. Vous admettez qu'il y a un problème de financement. La droite n'a jamais dit qu'il faut augmenter la fiscalité. On a toujours dit qu'il fallait optimiser les ressources de la Ville et utiliser ses ressources par rapport à des priorités. C'est un plan qui n'a jamais été fait dans le cadre de la Ville, malgré de nombreuses requêtes de notre part. Allez nous dire que ce plan climat est accepté par tous et qui intègre une vision commune ; je ne crois pas. C'est un plan qui est teinté d'idéologie de gauche. Le PLR n'accepte pas une des propositions, celle liée aux transports gratuits. Dans une logique de transparence et de cohérence, puisque vous admettez supputer ce que pense la population de l'arrière-plan, n'ayez crainte, expliquez les coups à la population, ce plan qui, semble-t-il, a les faveurs de la population. Vous avez une crainte d'utiliser ces 34 millions, qui, en plus, pour un plan lié à la durabilité et aux plantes inhumaines, ce n'est pas très durable. Ça fait un peu tache.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je voudrais revenir sur un point soulevé par des conseillers communaux du PLR. Je m'étonne du fait que l'enjeu principal de ce débat soit le simple coût financier de la mesure, alors que le plan climat devrait préparer la Ville de Lausanne au futur. Le PLR fait des calculs très précis sur les coûts des mesures proposées. Je ne l'entends pas faire les mêmes calculs par rapport aux coûts d'absence d'action face à l'urgence climatique. Par rapport à cela, il a été soulevé la nécessité d'avoir un financement transparent. C'est important. Mais il faut aussi une transparence par rapport aux émissions.

Dans ce sens, j'aimerais revenir sur quelque chose qui a été discuté : l'idée de libérer la Ville de Lausanne de voitures thermiques. L'électricité, c'est une forme d'énergie. Il faut la produire d'une manière ou d'une autre. Actuellement, en Suisse, on n'a pas les moyens de remplacer le parc de véhicules par des véhicules électriques en garantissant la production d'électricité nécessaire. Nous allons importer de l'électricité de charbon d'Allemagne. On va perdre en efficacité carbone. Quand j'entends le syndic dire que les voitures électriques, c'est la solution, je dois dire que non.

Un dernier élément : Le PLR s'étonne qu'on soit ici face à des mesures sociales cachées derrière un manteau écologique. C'est l'idée même ! Nous essayons de faire une écologie sociale. La gratuité des transports, c'est une condition de base pour que la population renonce à la voiture. Face à l'urgence, s'arrêter à compter les francs sans se rendre compte que l'inaction a un coût bien plus important, et ne pas avoir de vision globale sur l'urgence climatique, ce n'est pas acceptable.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Vous m'excuserez, je suis novice. Je n'ai pas l'habitude des effets de manches de la majorité de gauche. J'aimerais revenir sur les faits indolores et neutres du financement des mesures. Je vais vulgariser. Ce que je comprends du préavis, c'est qu'on m'a pris 100 francs de manière injustifiée. On me les a rendus sous la contrainte du Tribunal fédéral. Maintenant, on me les taxe 104,40 francs. Ce n'est pas un effet indolore. On fait ça pour financer des mesures dont on ne connaît pas l'impact sur l'environnement. Des mesures destinées à d'autres catégories de la population. Les catégories qui utilisent les transports publics, les jeunes. L'autre catégorie a besoin d'un transport individuel pour se déplacer.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais recommencer avec Xavier de Haller. Je ne vous reproche pas de vouloir aider les riches ou pas. Je vous reproche de ne pas soutenir les catégories modestes. L'enjeu de la politique climatique, ça n'est pas les aides pour les plus riches. Ça n'est pas non plus l'enjeu des politiques scolaires. Comment on va emporter avec nous et soutenir les populations modestes, en particulier celles et ceux qui pourraient payer financièrement en termes de pouvoir d'achat, de revenus, les conséquences des politiques que nous devons prendre ? Nous aurons des mesures sociales et des mesures de compensation qui protègent les locataires contre des hausses excessives de loyer lors de rénovations des bâtiments. Ce sont les deux domaines où les financements vont être compliqués à trouver. Vous dites que nous n'avons pas de plan de financement. Mais c'est faux. Nous sommes solides et robustes, notamment dans le chauffage à distance, les réseaux d'eau. Les domaines liés à des prestations, ce sont des domaines pour lesquels nous devons trouver des sources de financement.

Aujourd'hui, je reviens à ce que dit M. Moscheni, vous avez raison. Les mesures valent 1,5 point d'impôt. Ce Conseil doit décider d'augmenter les impôts de cette manière ? Ou faut-il prendre une mesure neutre pour quatre années qui permet de démarrer les mesures et de mener un débat financier dans quatre années ? Nous aurons eu le temps d'en discuter, nous aurons une vision complète du financement des mesures climatiques que doit prendre la Ville de Lausanne. C'est un gros travail à faire. Cela prendra du temps. Nous aurons le loisir de mener ce débat dans quatre années, en connaissance de cause, en connaissance de

la circulation financière de la Ville. Avec plusieurs sources de financement. La pérennisation des mesures que nous avons décidées ici. Peut-être que d'ici là, le coût de l'énergie aura évolué. Il y aura eu des modifications fiscales, de l'endettement. Nous aurons différents examens à faire. Nous avons tout intérêt à nous donner le temps de le faire en toute transparence. Ce préavis le dit clairement, il exprime les sources de financement proposées en francs. Il précise de manière claire qu'ils sont garantis pour quatre années. Et que cela nécessitera un nouveau débat politique.

Je comprendrais la droite, ce soir, si elle nous disait qu'il y a un déni démocratique, car nous augmentons les taxes sous couvert d'une réduction de taxes qui ne va intervenir que pendant quatre ans. Nous avons fait les choses proprement. Nous avons décidé d'une hausse limitée dans le temps de manière à avoir un débat politique dans quatre ans. Voilà pourquoi je vous invite à approuver ce préavis.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais réagir à la rhétorique du M. le syndic. Des mesures indolores à 34 millions ? Quand même, ces 34 millions ne sont pas pris en fonction de la richesse des personnes. C'est lié à la taxe antisociale pour augmenter la fiscalité des Lausannoises et des Lausannois. Trente-quatre millions indolores ? C'est intéressant comme appréciation. Comment financer les mesures ? Très bonne question. A droite, on le répète, il faut prioriser ce que fait la Ville de Lausanne. Il y a une manière de dégager des financements par rapport aux différentes tâches de la Ville de Lausanne. Le plan climat, c'est une priorité. On abandonne donc certaines tâches. La majorité voit l'aspect de la transition énergétique comme une urgence. Que la Municipalité fasse des priorisations par rapport à ça.

Vous parlez du plan climat. C'est une déclinaison politisée. La droite voit dans certaines mesures des mesures politiques non liées au climat. Par exemple, cet aspect de gratuité des transports publics. Si vous étiez dans une logique de plan climat, je dirais œcuménique, soyez clairs. Il faut soutenir le nucléaire. Il n'y a pas mieux comme énergie dans une logique de carbonisation. C'est durable. Il y a quelques problèmes au niveau des déchets. Des travaux se font. Ils vont permettre de faire de la production nucléaire propre. La Ville de Lausanne est prête à se proposer en faveur du nucléaire au niveau de la Suisse ? Je suis intéressé par la réponse.

J'aimerais avoir ma réponse sur les 14,2 millions de provisions faites dans le cadre des comptes 2020. C'est un *bis repetita* des 34 millions prévus pour financer le plan climat ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Pour celles et ceux qui nous écoutent ce soir, pour ce plénum, il est utile d'exprimer une réalité derrière les chiffres. M. Moscheni sera peut-être convaincu. Rendre les 34 millions, c'est rendre cinq francs par mois par ménage. C'est ce que nous devrions prendre mesure si nous souhaitions restituer les 34 millions perçus en trop sur les factures d'électricité. Cinq francs par ménage par mois. A la place, nous pouvons offrir la gratuité des transports publics pour certains bénéficiaires, le demi-tarif pour l'ensemble des retraités, et des mesures de demi-tarifs annuels pour l'ensemble des jeunes en formation. Est-ce que réellement, on devrait renoncer à ces mesures pour cinq francs par mois et par ménage ? Et perdre 34 millions ? Honnêtement, je crois la mesure proposée par la Municipalité pertinente. Du point de vue politique, du point de vue politique et social. Elle va bénéficier à nos populations dans son ensemble. Au climat dans son ensemble. Il ne faut pas restituer les 34 millions à la population qui ne s'en serait pas contenté. Cela reste des sommes modestes sur des factures d'électricité qui sont fluctuantes d'un mois à l'autre. Nous avons trouvé une source de financement pertinente.

Sur le nucléaire, je ne vais pas vous répondre. Cette question ne se pose pas à Lausanne. Nous avons 95 % de l'électricité à Lausanne d'origine renouvelable. Nous serons bientôt à 100 % avec les efforts des Services industriels de Lausanne dans le domaine éolien, le

domaine du solaire. Nous serons bientôt à 100 %. Nous avons cette chance. La Ville depuis longtemps a investi dans l'hydraulique, a déployé d'importants moyens pour assurer une part de production de sa consommation. Nous pouvons recourir à l'électricité renouvelable. Nous avons été prévoyants. Avec les projets développés, nous serons encore mieux en mesure de satisfaire les besoins actuels et l'augmentation de la demande.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'aimerais une réponse sur les 14,2 millions pour voir sur notre analyse est correcte.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – La Ville de Lausanne, pour toutes les problématiques et les questions juridiques, a une gestion financière prudente, et c'est la même chose dans ce domaine, ce n'est pas une provision pour ensuite pouvoir l'utiliser pour financer le plan climat. C'est une provision comme cela se fait pour toutes les problématiques juridiques. Et pour tous les potentiels risques identifiés jusqu'à maintenant. Elle a été faite en conformité.

M. Valentin Christe (UDC) : – On se réjouit d'entendre que la Municipalité effectue ou inscrit des propositions au bilan en conformité avec les règles comptables ou légales. Vous avez évoqué des risques, vous allez pouvoir nous dire à quoi exactement correspond cette provision ou quels sont les risques identifiés par la Municipalité dans ce domaine.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Comme pour toutes les provisions qui sont effectuées pour des risques, nous les faisons en prenant en compte tous les risques qui sont susceptibles d'apparaître pour éviter d'avoir tout d'un coup à rajouter des millions. Et lorsque ces risques disparaissent ou diminuent, nous réintégrons des provisions. Je pense que je n'ai pas besoin de vous expliquer le processus comptable par rapport aux provisions d'une manière générale, que ce soit dans l'énergie ou n'importe quelle situation financière.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je remercie notre nouveau conseiller municipal pour son cours de comptabilité. J'imagine bien qu'une fois que le risque ne s'est pas réalisé, vous allez réintégrer ces montants dans le budget standard. Je vous demande quel est le risque identifié. J'espère que vous aurez la franchise de me fournir une réponse claire.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Ce sont des risques juridiques qui ont été identifiés et nous en saurons plus s'ils sont appliqués au final. Je ne peux pas être beaucoup plus précis à ce stade sur ce point.

La discussion est close.

M. Johann Dupuis (EàG) : – La commission a voté les conclusions séparément. La première a été adoptée par 8 oui et une abstention. La deuxième conclusion a été adoptée par 10 oui et une abstention. La conclusion numéro trois a été adoptée par 11 oui, la numéro quatre par 10 oui et une abstention, et la numéro cinq par 10 oui et un non. Il y a une nouvelle conclusion 6, qui correspond à l'amendement voté par la commission, et votée par 10 oui et une abstention.

La conclusion N° 1 est approuvée par 46 voix contre 16 et 1 abstention.

La conclusion N° 2 est approuvée par 57 voix contre 22, sans abstention.

La conclusion N° 3 est approuvée par 71 voix contre 7 et 1 abstention.

La conclusion N° 4 est approuvée par 57 voix contre 20 et 1 abstention.

La conclusion N° 5 est approuvée par 52 voix contre 7 et 19 abstentions.

La conclusion N° 6 est approuvée par 73 voix contre 6, sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/24 de la Municipalité, du 29 avril 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les modifications du règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité (cf. annexe), en particulier la fixation des plafonds des taxes pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et pour le développement durable à 1.9 ct/kWh pour la période 2022-2025 ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer l'aide à l'acquisition d'un abonnement annuel Mobilis selon les modalités prévues par le présent préavis par l'intermédiaire des enveloppes financières liées au Plan climat ;
3. d'autoriser la Municipalité d'allouer une enveloppe de CHF 1'000'000.- par année dès 2022 pour le financement des charges financières et opérationnelles en lien avec la mesure canopée ;
4. d'autoriser la Municipalité d'allouer une enveloppe de CHF 1'300'000 par année dès 2022, augmentée progressivement à CHF 1'400'000.- en 2024 et CHF 1'500'000.- en 2025 pour le financement des charges financières et opérationnelles en lien avec les mesures de report modal ;
5. de prendre acte que l'exonération de la finance d'abonnement au téléréseau des SIL (Citycable) pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et de remboursement de frais médicaux sera supprimée au 1er janvier 2022 ;
6. de charger la Municipalité de réaliser un monitoring de l'impact spécifique des mesures proposées sur les émissions de gaz à effet de serre.

Postulat de de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! »

Développement

Le 4 mai dernier, le Grand Conseil vaudois refusait à une très courte majorité le droit de vote au niveau cantonal aux jeunes dès 16 ans. Le canton de Vaud aurait ainsi pu rejoindre celui de Glaris dans cette démarche. On peut évidemment regretter cette décision du parlement cantonal dans la mesure où les jeunes qui voudraient prendre part aux débats lors de votations ou d'élections en seront ainsi écartés. Ce refus est d'autant plus incompréhensible cet objet aurait de toute manière fait l'objet d'une votation par le peuple vaudois, modification de la Constitution oblige. Selon René Knüssel, professeur à l'Université de Lausanne, le débat susmentionné « aurait permis de l'expression, entre autres des jeunes. Il est regrettable qu'il ne puisse avoir lieu, car une des clés de la participation électorale est la capacité à se déclarer compétent pour se faire une opinion ». ¹

Sur le plan communal, la ville de Nyon s'est distinguée en décembre 2019 en proposant d'accorder un droit de vote consultatif aux mineurs âgés de 16 à 18 ans. ² Environ

¹ Site Internet du quotidien « 24 Heures » ; <https://.24heures.ch/voter-a-16-ans-lhistoire-repassera-les-plats-428426457500>; page consultée le 15 mai 2021.

² Rapport-préavis n° 185/2019 de la Municipalité de Nyon

400 personnes ont ainsi pu prendre part à deux scrutins fédéraux et cantonaux à la fin de l'année 2020 et au début de l'année 2021. Si la participation s'est avérée modeste, cette dernière était loin d'être anecdotique. C'est ainsi 20% de cette cohorte qui a s'est exprimé lors de ces scrutins consultatifs. L'envoi et le dépouillement des bulletins a été réalisé avec le concours du Conseil des jeunes du district de Nyon, mettant ici l'accent une nouvelle fois sur la participation et la formation à la chose publique. Les résultats ont ensuite fait l'objet d'une publication, très similaire à celle du vote des majeurs. On signalera encore que le matériel de vote avait un aspect identique à celui distribué aux électeurs majeurs.

Les coûts engendrés par la démarche nyonnaise se sont avérés relativement faibles. C'est ainsi environ CHF 7000.- qu'il a été nécessaire de débloquer pour mener à bien cette expérience. Cette dernière doit durer deux ans. La Municipalité de Nyon décidera ensuite de la poursuite ou de l'arrêt de cette consultation.

Loin de n'être que symbolique, la démarche précitée est un véritable appel à une plus large participation de la jeunesse lors des élections ou des votations. Avec Nyon, Lausanne deviendrait ainsi un aiguillon pour les autorités cantonales ou fédérales afin de remettre cette question sur le devant de la scène. On signalera par ailleurs que le Conseil de Jeunes de Lausanne (CdJL) a décidé de soutenir le présent texte lors de son assemblée générale du 27 mai dernier. Le CdJL se propose en outre de participer au dépouillement des bulletins.

Ce postulat invite donc la Municipalité à **ouvrir le vote aux jeunes de 16 à 18 ans lors des prochains scrutins fédéraux, cantonaux et communaux par l'envoi d'un matériel ad hoc. Ces consultations devraient être ouvertes aux jeunes de toute nationalité. La démarche municipale pourrait se faire en concertation avec le Conseil des Jeunes de Lausanne et le Bureau lausannois de l'intégration.**

Discussion préalable

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Je demande que ce postulat soit renvoyé en commission étant donné que le Grand Conseil traite actuellement la Loi sur les droits politiques.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi »

Développement

Lausanne, le 1^{er} juin 2021

Lausanne, sa cathédrale, son musée olympique et ses giratoires les plus dangereux de Suisse !

Les médias le révélaient en octobre 2018 : les deux giratoires plus accidentogènes du pays se trouvent à Lausanne. En première position le giratoire à deux pistes de la Maladière, le plus grand de Suisse, érigé en 1964 à la faveur de l'Exposition nationale, à une époque où la priorité de droite s'appliquait aussi dans les ronds-points.

Ce vestige du passé, à l'opposé des ruines romaines ou de la cathédrale n'est cependant pas une fierté locale et l'ouvrage, d'un autre temps, se révèle absolument inadapté au trafic motorisé actuel.

Si les vélos bénéficient de voies souterraines d'évitement, (2 accidents en 2020 tout de même), scooters, motards et autres véhicules à quatre roues bravent quotidiennement les affres d'un ouvrage qui ne cesse de défrayer la chronique par les accidents qu'il provoque. En 2020 dix accidents avec dommages corporels se sont produits sur cette portion du territoire lausannois, soit 158 accidents pour ce seul giratoire depuis 2011 !³

De son côté, le giratoire de Malley, également une invention urbanistiques à doubles voies, totalise 110 accidents sur la même période, dont 12 rien qu'en 2019. Quant au double giratoire de Montchoisi, si le nombre d'accidents avec dommages corporels est moins important que les deux exemples précédents, demeure un aménagement particulièrement complexe à utiliser.

La présente initiative demande à la Municipalité de présenter une étude sur les causes des accidents de la circulation survenant sur les deux giratoires cités en titre et de présenter des solutions d'assainissement afin de réduire le caractère accidentogène de ces ouvrages routiers.

Les initiants proposent au Conseil de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Discussion préalable

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Nous demandons l'ouverture d'une commission pour traiter les détails des véhicules concernés par ladite sécurité.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Interpellation de M. Musa Kamenica (Soc.) : « Clochatte : Ecole internationale et bouchon intercommunal »

Développement

Lausanne le 2 octobre 2018

Le quartier de la Clochatte connaît depuis quelques années un important problème de trafic routier qui apporte une grande gêne à ses habitants dans leur début de journée.

En effet, la dépose des élèves de l'Ecole Internationale en début de matinée se fait avec un flot de voitures qui accèdent difficilement sur le site et qui se réinsèrent tout aussi difficilement ensuite dans le trafic. Certains matins, de grandes files d'attente bloquent la circulation sur la route de la Clochatte.

Cela ne gêne pas seulement les personnes en transit avec un véhicule, mais également les habitants de la Clochatte qui quittent leur domicile, ainsi que celles qui viennent y travailler, que ce soit en véhicule personnel ou avec le bus 22, souvent bloqué dans ce bouchon. C'est ce qui donne son sens à cette interpellation.

La commune du Mont-sur-Lausanne, sur le territoire de laquelle se trouve l'Ecole internationale, consciente d'un problème, met en place des assistants de circulation et souvent un policier, sur le territoire lausannois, pour tenter de régler la circulation et faire traverser les piétons qui rejoignent le terminus de bus. Pourtant, il ne s'agit souvent que d'une intervention insuffisante.

³ Accidents de la circulation avec des dommages corporels (Office fédéral des routes)

De plus, parmi les habitant-e-s de la Clochette, beaucoup s'étonnent que l'accès des véhicules pour cette dépose d'élèves ne se fasse pas par le Mont-sur-Lausanne, pour l'accès ou la sortie au moins, alors qu'il y aurait semble-t-il géographiquement des possibilités par la route des Martines.

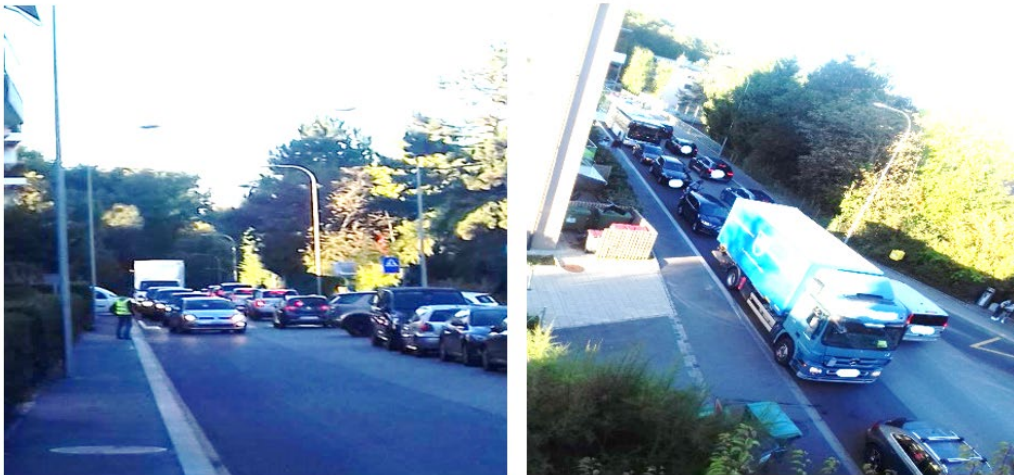
Nous tenons à préciser reconnaître l'importance et l'intérêt pour Lausanne de la présence d'une Ecole internationale, et précisons que cette interpellation vise une meilleure cohabitation avec le quartier et ses habitant-e-s.

Aussi nous interpellons la Municipalité par les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle connaissance de la situation problématique décrite ci-dessus ?
2. La Ville de Lausanne avait-elle vu ce risque et avait-elle mis des conditions liées à la circulation lors des demandes d'autorisations pour la construction, puis l'agrandissement de l'Ecole internationale ?
3. La Municipalité entend-t-elle conduire des discussions avec la commune de Le Mont-sur Lausanne et l'Ecole Internationale afin d'apporter les aménagements nécessaires ?
4. Quelles améliorations les habitants peuvent-ils attendre à court et moyen temps ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Annexe



Ci-dessus : la situation du trafic urbain dans le quartier de la Clochette (côté Lausanne)



Dans le même intervalle de temps la situation du trafic urbain dans le quartier avoisinant l'École Internationale (coté Mont-sur-Lausanne). |

M. Musa Kamenica (Soc.) : – C'est extrêmement difficile de parler de bouchons intercommunaux entre Le Mont et Lausanne après un débat de deux heures sur les financements de plan climat. Mais je tiens à discuter et à parler de cette interpellation de cette problématique qui touche quotidiennement les habitants de la Clochette à Lausanne. Je tiens à remercier la Municipalité pour ces réponses à cette interpellation, et en même temps, déclarer mes intérêts en tant qu'habitant du quartier et président de l'association de quartiers de la Clochette. Créé en juin de l'année 2019. Une des raisons principales de la création de cette association est la problématique des bouchons, de la circulation causée le matin entre 7h45 à 8h30 par le dépôt des enfants à l'école internationale. Cette école a été installée en 2005 et elle se trouve sur le territoire de la commune du Mont-sur-Lausanne. Elle compte 900 élèves et 135 enseignants. Chaque matin, les voitures qui les amènent passent sur la seule route lausannoise du quartier, la route de la Clochette. Venant du Nord ou du Sud pour entrer dans l'école. Puis, se réinsérer dans la circulation au même endroit juste à côté du terminus du bus 22.

(Une image est projetée.) Rappelons-nous que lors de son installation en 2005, le quartier de la Clochette comptait entre 200 et 300 âmes. Avec la forte densification immobilière, le quartier compte aujourd'hui plus de 1500 habitants. Et plusieurs immeubles sont venus s'ajouter ces dernières années et d'autres projets sont en cours. Le trafic routier sur la route de la Clochette est maintenant dense aux heures de pointe. Le point critique en début de matinée, pendant quarante-cinq minutes, le quartier est quasiment bloqué par les voitures de tout le canton pour déposer des enfants à l'école internationale. Le bus numéro 22 qui dessert ce quartier est bloqué et prend souvent du retard. Cela pose problème aux parents et aux enfants qui sont obligés de prendre le bus pour aller à l'école, car une fois que les bouchons sont formés, le retard du bus est assuré. Cette situation crée un stress énorme pour les parents, mais aussi pour les chauffeurs de bus.

La Municipalité a présenté des aménagements et des mesures à la mise en place afin de fluidifier le trafic, mais malheureusement, la situation sur le terrain ne s'est guère améliorée. Le nombre des voitures amenant les enfants à l'école internationale a davantage augmenté. Les bouchons matinaux continuent d'exister. Ça se prolonge souvent jusqu'au bois, et le bus numéro 22 arrive encore avec du retard et pas plus loin qu'hier où les enfants et les parents ont été obligés d'aller à pied dans leur école, car il était impossible que le bus puisse sortir de ce bouchon. Ce qui est encore plus dangereux en cas d'urgence, c'est impossible qu'une

ambulance puisse passer dans cette partie de la route. Pour les habitants, le bon sens voudrait que le poids de la circulation ne soit pas concentré au même endroit sur la route lausannoise. Si vous regardez... pendant la même période, les trois photos qui sont au-dessus, ce sont des photos qui se trouvent dans les territoires de Lausanne, où il y a un bouchon énorme pendant 45 minutes. Et en même temps, juste en face de l'Ecole internationale, il y a la route qui se trouve à côté, dans le territoire du Mont-sur-Lausanne, qui est bloquée. Les voitures n'ont pas le droit de passer par là. Vous imaginez.

Les habitants et habitantes du quartier sont convaincus que l'ouverture de ce chemin résoudrait le bouchon à la Clochatte. Devant le refus de la Commune du Mont de faire sa part en matière de trafic routier, nous pensons qu'une résolution de notre Conseil communal apporterait un soutien aux démarches de notre Municipalité. Je dépose ce soir la résolution suivante. Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne rapidement auprès de la Commune du Mont-sur-Lausanne et l'Ecole internationale pour que le bouchon matinal disparaisse notamment par l'ouverture d'une nouvelle voie d'accès sur le territoire de la Commune du Mont.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne rapidement auprès de la Commune du Mont-sur-Lausanne et de l'Ecole Internationale pour que le bouchon matinal disparaisse, notamment par l'ouverture d'une nouvelle voie d'accès sur le territoire de la Commune du Mont.

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 10 octobre 2019

Rappel de l'interpellation

« Le quartier de la Clochatte connaît depuis quelques années un important problème de trafic routier qui apporte une grande gêne à ses habitants dans leur début de journée.

En effet, la dépose des élèves de l'Ecole internationale en début de matinée se fait avec un flot de voitures qui accèdent difficilement sur le site et qui se réinsèrent tout aussi difficilement ensuite dans le trafic. Certains matins, de grandes files d'attente bloquent la circulation sur la route de la Clochatte.

Cela ne gêne pas seulement les personnes en transit avec un véhicule, mais également les habitants de la Clochatte qui quittent leur domicile, ainsi que celles qui viennent y travailler, que ce soit en véhicule personnel ou avec le bus 22, souvent bloqué dans ce bouchon. C'est ce qui donne son sens à cette interpellation.

La Commune du Mont-sur-Lausanne, sur le territoire de laquelle se trouve l'Ecole internationale, consciente d'un problème, met en place des assistants de circulation et souvent un policier, sur le territoire lausannois, pour tenter de régler la circulation et faire traverser les piétons qui rejoignent le terminus de bus. Pourtant, il ne s'agit souvent que d'une intervention insuffisante.

De plus, parmi les habitant-e-s de la Clochatte, beaucoup s'étonnent que l'accès des véhicules pour cette dépose d'élèves ne se fasse pas par le Mont-sur-Lausanne, pour l'accès ou la sortie au moins, alors qu'il y aurait semble-t-il géographiquement des possibilités par la route des Martines.

Nous tenons à préciser reconnaître l'importance et l'intérêt pour Lausanne de la présence d'une Ecole internationale, et précisons que cette interpellation vise une meilleure cohabitation avec le quartier et ses habitant-e-s. »

Introduction

Installée au Mont-sur-Lausanne depuis 2005, au chemin de la Grangette n° 2, l'Ecole internationale de Lausanne (International School of Lausanne, ISL) est une école privée de langue anglaise : son effectif s'élève à environ 900 élèves, âgés de trois à dix-huit ans et issus d'une soixantaine de nationalités.

L'ISL dispose d'un seul accès routier sis sur territoire lausannois, la route de la Clochette, le chemin de la Grangette, sis sur la Commune du Mont-sur-Lausanne, étant en impasse à son autre extrémité. L'accès au chemin de la Grangette sur la Commune du Mont-sur-Lausanne, et donc la dépose des élèves, s'effectue aussi bien par le nord que par le sud de la route de la Clochette alors que son débouché, au départ de l'ISL, ne peut s'effectuer qu'en tourner-à-droite, sur la route de la Clochette. Le terminus de la ligne de bus tl n° 22 se trouve également au niveau de ce carrefour ; il est appelé à disparaître dans le cadre de son prolongement vers le nord. L'ISL dispose également d'un service de bus scolaires.

Depuis l'installation de l'ISL, ce site connaît des perturbations concentrées sur des courtes périodes de la journée. Les services de la Ville ont été sollicités à différentes reprises par l'ISL pour proposer, en collaboration avec la Commune du Mont-sur-Lausanne, des mesures d'amélioration des conditions de circulation. Ces réflexions ont débouché sur l'introduction de deux modifications majeures en vue de fluidifier le trafic :

- l'obligation de tourner-à-droite au débouché du chemin de la Grangette, qui limite les points de conflits et contribue à améliorer la sécurité des usagers tous modes confondus ;
- la suppression de places publiques de stationnement au sud du carrefour, permettant d'améliorer la visibilité et le croisement avec les poids-lourds ou les véhicules de la ligne tl n° 22.

Enfin, l'ISL a mis en place un plan de mobilité d'entreprise qui comprend les mesures suivantes :

- la présence d'un patrouilleur aux heures critiques afin de faciliter les flux ;
- la mise en place d'un macaron tolérant la dépose d'élèves au droit de l'école uniquement pour les véhicules comprenant au minimum trois occupants et ;
- la mise en place d'une navette incitant la dépose des élèves prioritairement sur Sauvabelin ou dans le secteur de Vennes.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité a-t-elle connaissance de la situation problématique décrite ci-dessus ?

Comme précisé en préambule, la Municipalité s'est penchée sur cette problématique dès qu'elle en a eu connaissance et a pris les mesures décrites ci-dessus dans les meilleurs délais afin d'améliorer la situation.

Question 2 : La Ville de Lausanne avait-elle vu ce risque et avait-elle mis des conditions liées à la circulation lors des demandes d'autorisations pour la construction, puis l'agrandissement de l'Ecole internationale ?

La Ville suit tout projet susceptible d'influencer la mobilité sur son territoire afin d'anticiper tout conflit.

Question 3 : La Municipalité entend-elle conduire des discussions avec la Commune du Mont-sur-Lausanne et l'Ecole internationale afin d'apporter les aménagements nécessaires ?

Comme indiqué en préambule, la Municipalité n'est pas restée inactive puisqu'elle a mis en place des mesures permettant d'améliorer la situation, en collaboration avec l'ISL et la Commune du Mont-sur-Lausanne. Elle a rencontré les représentants du Mont-sur-Lausanne en mars 2019 qui lui a assuré que leur Service de police administrative est attentif aux conditions de circulation dans le secteur afin de limiter au maximum les perturbations matinales ponctuelles et qu'ils saisiront l'opportunité offerte par les prochains travaux de prolongement de la ligne tl n° 22, à l'horizon 2021, pour faciliter la progression du bus et limiter les perturbations ponctuelles liées à l'ISL. Enfin, la Municipalité a demandé à la Municipalité du Mont-sur-Lausanne de reconsidérer la situation du débouché du chemin de la Grangette sur le chemin de Grand-Pré en ouvrant à nouveau cette liaison qui assure un accès direct depuis la route des Martines, ce qui permettrait de diminuer sensiblement les problèmes de circulation générés exclusivement par l'ISL et reste dans l'attente d'une prise de position de cette dernière.

Question 4 : Quelles améliorations les habitants peuvent-ils attendre à court et moyen temps ?

La Ville ne dispose pas de l'ensemble des compétences puisque les problèmes sont issus principalement des flux de véhicules générés par une institution sise sur un autre territoire communal.

A l'heure actuelle, les mesures suivantes sont déjà planifiées :

- révision complète de la gestion des flux dans ce secteur (chemins piétonniers, traversées piétonnières et arrêts de bus) lors de la suppression du terminus de la ligne tl n° 22 sis à ce carrefour et planifié à l'horizon 21-22, le prolongement de la ligne tl n° 22 étant une mesure du PALM pilotée par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne ;
- suppression de deux places de stationnement en zone bleue situées à l'est de l'arrêt de bus *Piécettes* de la ligne tl n° 22, qui obligent les bus à se déporter pour se réinsérer dans le trafic, ce qui est problématique aux heures de pointe ; la Municipalité a répondu favorablement à la demande de suppression des places formulée par les tl, qui est actuellement en cours de procédure légale.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Musa Kamenica.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 10 octobre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci pour les éléments que vous avez relevés, monsieur Kamenica. Nous nous trouvons dans une situation particulière. La Commune du Mont a eu pour politique de réaliser d'importantes infrastructures, soit la construction d'une école et de nouveaux bâtiments avec des locatifs qui accueillent beaucoup de monde, et de prévoir l'affectation du sol en bordure de la limite communale de Lausanne. Je pense que c'était une politique délibérée des municipalités qui se sont succédé pour faire peser, cas échéant, les difficultés et les charges diverses sur la commune voisine. Par exemple, en matière de transports publics, les communes participent au coût du financement des transports publics au kilomètre de route facturé. C'est malin de venir construire et d'aménager son territoire avec des zones densément peuplées aux

frontières de la limite communale. Ainsi, les Lausannois payent. Nous avons l'exemple parfait avec l'Ecole internationale que le Mont accueille sur son territoire à quelques pas de notre frontière, sans prévoir grand-chose pour gérer cette mobilité. Les bouchons se constituent ainsi sur le territoire lausannois.

Comble de la négociation : les quelques villas proches de cette Ecole internationale, qui est dans un petit chemin et la Municipalité du Mont a négocié la pose d'une borne sur ce chemin avec les propriétaires. Le trafic ne peut donc pas s'écouler sur le chemin. Il s'écoule sur le territoire lausannois. Il n'y a pas d'obligation légale, malheureusement. La Ville de Lausanne a écrit à la Commune du Mont. J'ose espérer que les autorités nouvellement élues auront une vision plus correcte du partage des charges entre les différentes communes. On va encore dire que les Lausannois profitent des autres ! J'espère qu'ils auront une vision plus constructive, ce sont en tout cas les signaux émis de la part de nouveaux élus. Je salue ce nouvel état d'esprit, tout en regrettant la politique mise en place ces dernières années. Nous étions démunis et pour nous, c'est impossible de faire la même chose. Nous allons reprendre le bâton de pèlerin et faire au mieux.

Discussion

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Cela n'avait pas fait l'objet de discussions antérieures, un accord entre Lausanne et le Mont ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Non. Nous avons demandé la suppression de cette borne. Mais nous n'avons pas obtenu d'entrée en matière de la part de la Municipalité. Il y a peut-être une solution à trouver avec les lignes 22 aussi pour améliorer la situation.

La discussion sur la résolution n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 47 oui, 5 non, et 17 abstentions, adopte la résolution de M. Musa Kamenica.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation M. Musa Kamenica et consorts : « Clochatte : Ecole internationale et bouchon intercommunal » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne rapidement auprès de la commune du Mont-sur-Lausanne et de l'Ecole Internationale pour que le bouchon matinal disparaisse, notamment par l'ouverture d'une nouvelle voie d'accès sur le territoire de la commune du Mont ».

La séance est levée à 22 h 21.

